



NOTE D'ANALYSE DE LA CONJONCTURE DE L'EMPLOI DANS L'ESS AU PREMIER SEMESTRE 2020

L'IMPACT DU COVID-19 SUR L'ESS



JANVIER 2021

Les chiffres de la conjoncture de l'emploi illustrent une crise de l'économie réelle qui touche de plein fouet les entreprises de l'ESS.

Pour la première fois depuis le début de la crise du COVID-19, grâce au partenariat qu'ESS France a conclu avec l'ACOSS, nous sommes en mesure d'observer finement l'évolution de la conjoncture de l'emploi dans l'ESS au premier semestre de l'année 2020, et de la mettre en perspective avec son évolution sur les dix dernières années.

Le léger rebond de l'emploi enregistré en 2019 dans l'ESS (+ 0,6 % par rapport à 2018), constituait un trompe-l'œil. En effet, après deux années consécutives de baisse dues à des évolutions dans les politiques publiques frappant l'ESS (fort recul des contrats aidés, fragilisation des activités de mécénat, effets des baisses de subventions dues aux réformes territoriales...), ce rebond s'observait dans quelques secteurs seulement (action sociale, santé, activités financières et d'assurance) et ne compensait pas la destruction d'emplois des deux années précédentes.

En 2020, la courbe repart fortement à la baisse avec l'effet amplificateur de la crise sanitaire et des mesures de confinement et fermetures administratives mises en place par le gouvernement pour y faire face. L'ESS n'est pas moins que le reste de l'économie frappée par une crise systémique, économique et sociale, touchant à l'économie réelle et donc directement aux activités très diverses qu'elle déploie. En touchant à nos protections collectives, en creusant les inégalités, et même en questionnant notre démocratie, cette crise aura des conséquences qui sur la durée iront bien au-delà de l'économie.

L'économie sociale et solidaire, parce qu'elle se tient globalement à l'écart d'une économie outrancièrement financiarisée et mondialisée, avait été épargnée par la crise financière de 2008-2009. Cela ne sera pas le cas pour cette crise, qui tout en marquant de façons diverses nos activités (certaines étant en première ligne de la réponse sanitaire, économique et sociale, d'autres étant à l'arrêt complet), se



► Par Jérôme Saddier, président d'ESS France

caractérise par un questionnement de nos modèles et de leur résilience, notamment en matière de fonds propres et de trésorerie. Elle constitue aussi, malheureusement, un frein au développement de nos activités et donc de l'emploi, indépendamment des facteurs déjà mentionnés, et en dépit des mesures de soutien gouvernementales. Elle a évidemment des conséquences importantes sur l'emploi.

Cette étude nous amène à constater un recul global de 2,5 % de l'emploi entre juin 2019 et juin 2020, soit 52 500 emplois perdus. À n'en pas douter, le bilan va s'alourdir à mesure que notre pays est touché par la pandémie, et par les conséquences économiques et sociales qu'elle entrainera encore tout au long de l'année 2021 au moins. Il n'est pas l'heure de finaliser les bilans, mais d'une part d'entrevoir les dynamiques en cours, et d'autre part de construire les solutions qui peuvent être apportées pour redresser la tendance et pour renforcer nos modèles.

L'ESS, par ses fondements intrinsèques et par ses principes d'action, peut et doit incarner la norme d'une économie d'après-crise fondée sur un autre modèle de développement, faisant ainsi écho aux aspirations de nos concitoyens et concitoyennes à vivre autrement.



Introduction • p.4

1 • 2019 : UNE REPRISE DE L'EMPLOI DANS L'ESS AVANT LA CRISE SANITAIRE DE 2020 • p.5

- ▶ 1 | Une tendance moyenne à la hausse • p.5
- ▶ 2 | Catégories juridiques et secteurs : entre résilience et continuité de dynamiques pré-existantes • p.6
- ▶ 3 | Les évolutions de l'emploi par région en 2019 • p.8

2 • L'IMPACT DES MESURES SANITAIRES SUR L'ESS : REGARD SUR LA CONJONCTURE AU 1ER SEMESTRE 2020 • p.9

- ▶ 1 | L'ESS dans la tourmente... comme le reste de l'économie • p.9
- ▶ 2 | Les associations plus fortement affectées que les autres catégories juridiques • p.13
- ▶ 3 | Un impact très différencié selon les secteurs • p. 17
 - 1 • Les secteurs concernés par les fermetures administratives • p.18
 - 2 • L'action sociale et sanitaire : l'ESS entre sur-sollicitation et réduction d'activités • p. 21

3 • Le secteur sanitaire conserve une dynamique positive • p. 25

4 • L'enseignement primaire, secondaire et supérieur fortement impactés • p. 26

5 • Activités financières et d'assurance : stabilisation du secteur bancaire et fragilisation des activités assurantielles mutualistes • p. 26

6 • Activités administratives de services et de soutien aux entreprises • p. 26

7 • Les structures de l'ESS actrices de la transition écologique : une fragilisation des réponses aux urgences climatique et sanitaire • p. 27

▶ 4 | L'ESS face à la crise dans les régions • p.29

Conclusion • p.30

Sources et champ de l'étude • p.31

INTRODUCTION

L'économie sociale et solidaire représente 2,4 millions de salarié.es, soit plus de 14 % de l'emploi salarié privé et plus de 220 000 établissements employeurs sous la forme d'associations, de coopératives, de mutuelles et de fondations. Présentes dans des secteurs d'activités très variés, de l'action sociale à l'enseignement, en passant par la santé, les assurances ou encore l'agriculture, ces entreprises entretiennent un rôle clé dans l'organisation de la production économique dans les territoires, la mobilisation de la société civile et la mise en œuvre des solidarités au quotidien. Elles présentent d'ailleurs souvent une meilleure résilience face aux aléas économiques, de par leur modèle économique et organisationnel :

- leurs activités sont plus fortement ancrées dans les territoires et associent largement les parties prenantes (salarié.es et administrateur.rices, fournisseurs, client.es et usager.ères, pouvoirs publics, etc.) ;
- leurs modèles économiques ne dépendent pas que du marché mais d'une multiplicité de ressources marchandes (ventes de biens et services), non marchandes (parts sociales, cotisations, dons, subventions, etc.), voire non monétaires (bénévolat) ;
- leur non lucrativité (ou lucrativité limitée) favorise le réinvestissement des profits au service du projet.

“
2,4 millions
de salarié.es
soit plus de 14 % de
l'emploi salarié privé
”

En ce sens, les entreprises de l'ESS semblent mieux préparées à encaisser les chocs économiques, ce que laissait entrevoir le retour d'une dynamique positive de l'emploi en 2019 après deux années moins favorables. Toutefois, la crise sanitaire et les mesures d'exception déployées par l'Etat pour y faire face, touche l'ESS en plein cœur et restreignent ses activités de façon drastique. Les toutes premières données statistiques conjoncturelles concernant les deux premiers trimestres de l'année 2020 permettent de mesurer précisément et d'analyser l'impact de la crise sanitaire et économique subit par les entreprises de l'ESS. Ce premier regard porté sur la situation économique dans l'ESS sera complété ultérieurement avec les données

couvrant l'ensemble de l'année 2020, tant d'un point de vue sectoriel que territorial.

Ce travail a été permis grâce au partenariat noué entre l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) et l'Observatoire national de l'ESS, autour de l'échange de données économiques, complété par l'analyse de certains réseaux sectoriels. En complément des analyses nationales, le réseau des Observatoires régionaux de l'ESS produit également à partir de ces données des analyses territoriales de la conjoncture, formant un dispositif d'étude complet et fiable et facilitant le suivi de la conjoncture exceptionnelle que nous traversons.

QUELQUES POINTS DE VIGILANCE MÉTHODOLOGIQUES

Les principales données présentées dans cette étude sont issues des bases de données de l'URSSAF qui centralisent les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs [► **Sources et champ de l'étude**, p. 31]. Elles présentent les données de l'emploi, de la masse salariale et des établissements. À la lumière d'une conjoncture économique très particulière, ces indicateurs peuvent être lus différemment d'une période « normale ».

Les **données de l'emploi** correspondent tout d'abord à l'ensemble des contrats de travail déclarés par une entreprise et non pas aux équivalents temps plein (ETP). De plus, ces contrats peuvent concerner des emplois dit « annexes », généralement des temps partiels à faible volume horaire ou des contrats de courte durée. La disparition de nombreux postes ne signifie donc pas la perte d'autant de salarié.es, ni d'équivalents temps plein (ETP). Les secteurs les plus concernés par les postes annexes (tourisme, culture, sports et loisirs) peuvent donc connaître des pertes d'emplois beaucoup plus volumineuses que d'autres.

La **masse salariale** soumise à cotisations sociales du secteur privé présentée dans les données ne comprend pas la part de l'assiette chômage partiel. En cas d'activité partielle, les salarié.es ayant une perte de salaire, en raison de la réduction de leur temps de travail, sont indemnisé.es par l'employeur (lui-même percevant une allocation d'activité partielle cofinancée par l'État et l'Unédic). De fait, une diminution beaucoup plus importante de la masse salariale par rapport au nombre d'emplois signifie un recours tout aussi important au chômage partiel. Cette part de l'assiette chômage partiel (qui s'évaluait avant la crise du Covid-19 à moins de 0,2 % en général et dont un pic de 15,6 % a été enregistré en avril 2020) n'apparaît cependant pas dans la masse salariale présentée dans la note. La part de l'assiette chômage partiel s'établissait à 5,2 % en juin 2020.

Les données des **établissements** reposent sur les établissements dits « actifs », c'est-à-dire ceux ayant déclaré avoir versé des salaires au cours du trimestre (indemnisation du chômage partiel comprise). Une diminution du nombre d'établissements peut donc correspondre à une disparition définitive d'une structure économique, comme à la mise en sommeil de celle-ci le temps d'un trimestre particulièrement dégradé, en particulier dans le secteur associatif, avant de redevenir active au trimestre suivant.

2019 : UNE REPRISE DE L'EMPLOI DANS L'ESS AVANT LA CRISE SANITAIRE DE 2020

1 | UNE TENDANCE MOYENNE À LA HAUSSE

Avant le coup d'arrêt provoqué par la crise sanitaire et les mesures de confinement, l'année 2019 a connu une conjoncture favorable dans l'ESS : les emplois ont augmenté de manière globale de + 0,6 % entre le dernier trimestre de 2018 et le dernier trimestre de 2019, ce qui correspond à un volume de 12 229 emplois supplémentaires. Dans le reste de l'économie privée, la dynamique a également été positive puisqu'en 2019 a été enregistrée une hausse de + 1,6 % des emplois par rapport à 2018 [►Figure 1].

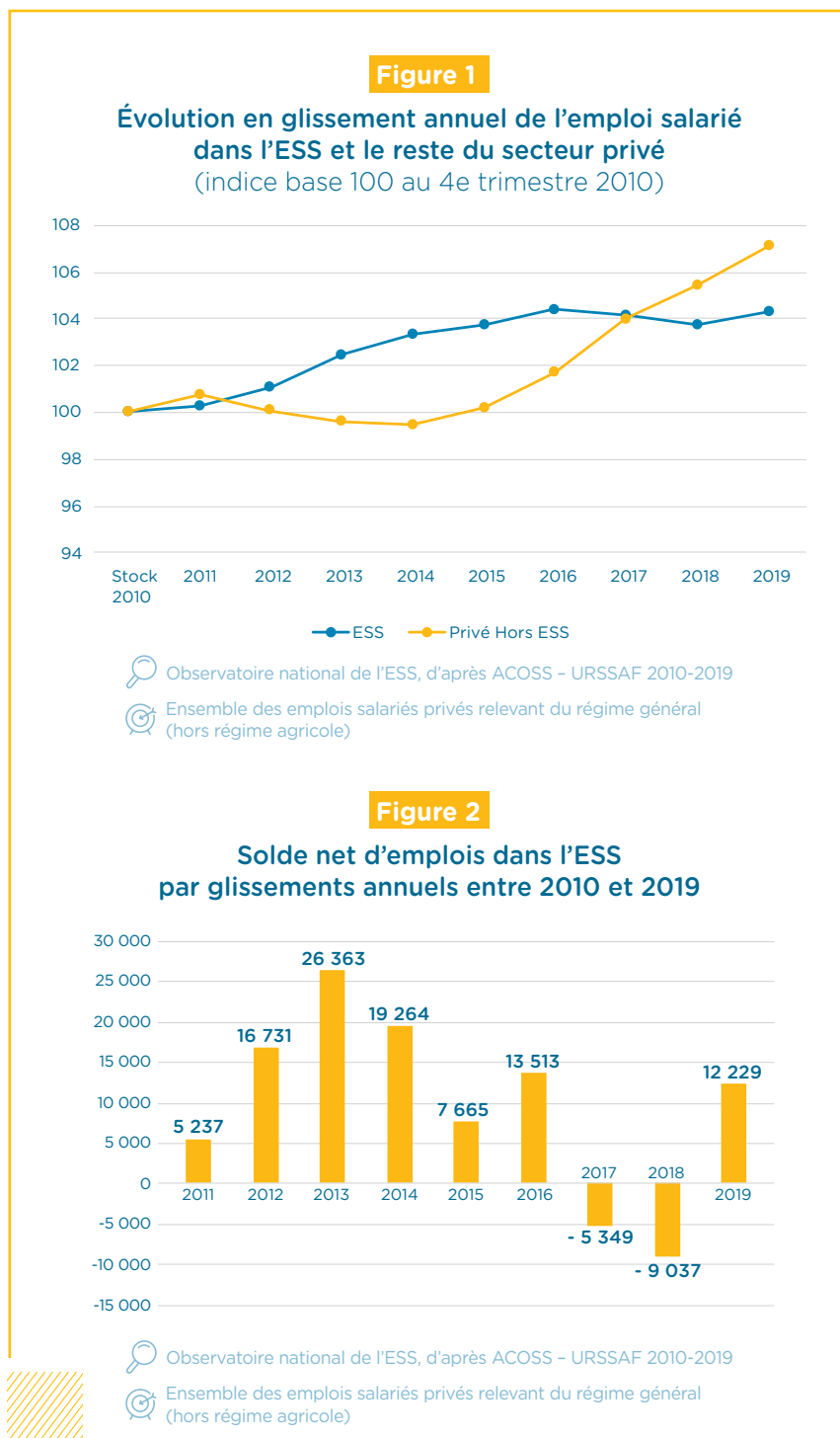
Entre 2010 et 2019, les entreprises de l'ESS ont ainsi créé 84 843 emplois, soit une croissance totale de + 4,5 % des postes sur l'ensemble de la période, malgré un repli observé en 2017 et 2018.

Cette dynamique positive de l'emploi dans l'ESS en 2019 ne compense ainsi que partiellement les pertes qu'ont connu les entreprises en 2017 et 2018, liées notamment aux effets conjugués de la baisse des contrats aidés, de la réforme des rythmes scolaires ou encore de l'impact des réformes territoriales sur la structuration et le financement de l'écosystème de l'ESS¹. Le solde net des emplois gagnés entre 2018 et 2019 (12 229) atteint encore difficilement le solde annuel moyen de création d'emplois dans l'ESS observé sur la période de 2011 à 2016 (14 795).[►Figure 2].

+ 0,6 %
d'emplois dans l'ESS
par rapport à 2018

+ 12 200
emplois
sur l'année 2019

1 • CNCRESS, « Note d'analyse de la conjoncture dans l'ESS entre 2010 et 2018, Observatoire nationale de l'ESS », novembre 2019



2 | CATÉGORIES JURIDIQUES ET SECTEURS : ENTRE RÉSILIENCE ET CONTINUITÉ DE DYNAMIQUES PRÉEXISTANTES

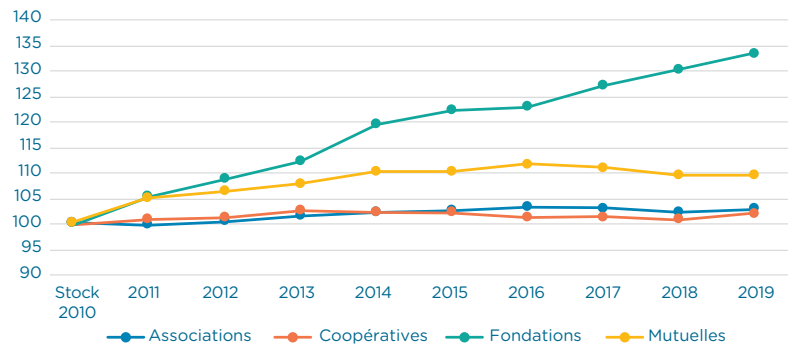
Après un important recul de l'emploi dans les **associations** sur la période 2017-2018, le nombre de postes augmente de + 0,5 % en 2019, ce qui correspond à 7 842 emplois supplémentaires. Cette évolution n'est toutefois pas générale et se trouve très contrastée selon les nombreux secteurs d'activités dans lesquels s'inscrit le tissu associatif en France.

Ainsi, l'augmentation de l'emploi dans les associations est notamment due à l'action sociale, via l'hébergement social pour adultes et familles en difficulté (+ 5,4 %, soit un gain de 2 000 postes sur l'année 2019), les centres d'hébergement de l'aide sociale à l'enfance (+ 3,1 %, soit 1 300 postes en plus), et l'action sociale sans hébergement qui comprend des activités de prévention, d'aide sociale et d'accompagnement (+1,4 % et 2 000 postes supplémentaires). Dans le secteur de la santé, les centres dentaires associatifs conservent une dynamique très positive depuis quelques années² avec une augmentation de + 34,0 % des emplois en 2019. Mais ce sont surtout les activités auxiliaires financières et d'assurance qui contribuent le plus à l'augmentation de l'emploi, avec 2 700 postes de plus par rapport à 2019, qu'une fusion entre deux groupes mutualistes a pu produire en faisant basculer des emplois « hors ESS » vers des établissements à statut associatif (par exemple, via une association de gestion de moyens). Face à ces augmentations, d'autres secteurs de l'action sociale comme l'aide à domicile rencontrent depuis plus de 10 ans une dynamique négative en termes d'emploi, malgré le nombre d'offres d'emplois, avec une baisse qui se confirme en 2019 (- 1,0 %). L'hébergement social pour personnes en situation de handicap mental perd quant à lui 1,3 % de ses emplois associatifs. Dans les associations de l'enseignement, le nombre de postes diminue également de - 1,1 % entre 2018 et 2019, soit 2 300 emplois perdus, principalement dans l'enseignement primaire et secondaire mais aussi dans la formation continue. Dans l'hébergement et la restauration, le volume d'emplois associatifs décroît également de - 1,1 %. Enfin, les associations relevant du secteur

des arts et spectacles perdent 1,0 % de leurs postes sur l'année, soit une baisse bien moins prononcée que les années précédentes, et celles œuvrant dans le secteur des sports et loisirs voient leurs emplois légèrement progresser de + 0,6 %. Le constat global en 2019 est donc celui d'une relative résilience du tissu associatif sur des secteurs qui avaient été très durement touchés par la fin des contrats aidés (action sociale, culture, sports et loisirs), en même temps qu'une continuité de dynamiques pré-existantes, qu'elles soient négatives, comme dans l'aide à domicile, ou positives, comme dans la santé.

Figure 3

Solde net d'emplois dans l'ESS par glissements annuels entre 2010 et 2019 (indice base 100 au 4^e trimestre 2010)



Observatoire national de l'ESS, d'après ACOSS - URSSAF 2010-2019

Ensemble des emplois salariés privés relevant du régime général (hors régime agricole)

2 • Ibid

3 • Les données Acoass couvrent les coopératives du régime général (hors régime agricole) : cf. méthodologie

Dans les **coopératives non agricoles**³, les emplois augmentent de +1,2 % entre 2018 et 2019, soit l'équivalent de 1 828 postes créés, suite à une diminution observée depuis 2016. Le nombre d'établissements inclus dans ce périmètre accuse toutefois une légère baisse de -0,3 % que l'on peut imputer à un processus de concentration d'activités dans le secteur bancaire où les établissements diminuent de -1,0 % quand les emplois y augmentent de +0,6 % sur un an. L'emploi coopératif dans les secteurs du commerce et de la construction progresse respectivement de +2,4 % et de +2,1 % sur un an.

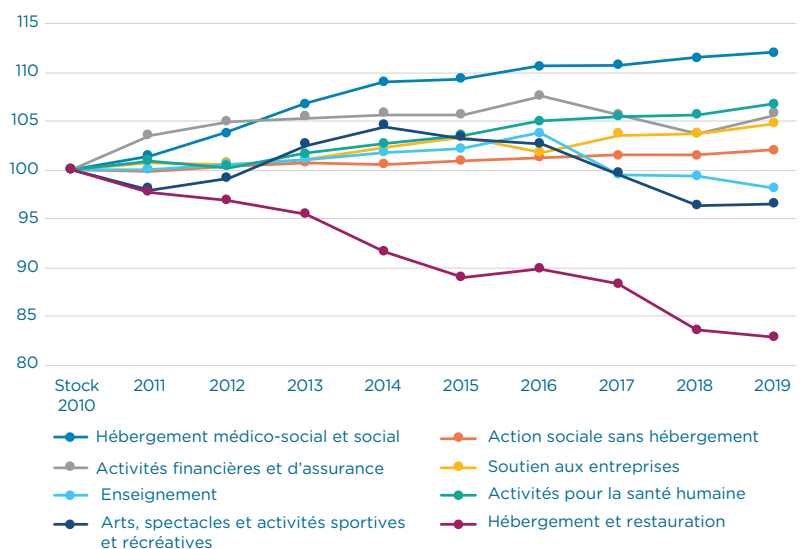
Les **mutuelles** connaissent quant à elles une très légère hausse de leurs emplois en 2019 (+0,1 %) après 2 années de baisses successives en 2017 et 2018. Pourtant le nombre de leurs établissements diminue de -1,7 %, révélant, à l'instar des coopératives, un phénomène de concentration d'activités dans le secteur de l'assurance : les emplois y stagnent (-0,05 %) alors que les établissements régressent de -3,8 % par rapport à l'année dernière. Dans les activités de santé, les emplois progressent très légèrement (+0,8 %), mais on peut observer une hausse du nombre d'établissement de +3,8 % en un an.

Dans les **fondations**, l'emploi est toujours en forte croissance en 2019, de +2,5 %, comme en 2018. Cela correspond à une augmentation en volume de 2 482 emplois sur un an. Les établissements sont aussi plus nombreux : ils augmentent de +5,1 % en 2019, dans le prolongement de la forte hausse enregistrée en 2018 (+7,0%). Cette dynamique de l'emploi est principalement portée par les fondations gestionnaires d'activités sociales et de santé et contribue très largement aux augmentations d'emplois dans les établissements de soins non lucratifs. Avec 25 794 emplois créés entre 2010 et 2019 (+36,5%), les fondations enregistrent un taux de croissance annuel moyen de leurs emplois de +3,2%, ce qui en fait une catégorie particulièrement dynamique au sein de l'ESS.

Comme évoqué plus haut, l'action sociale, notamment sous forme associative, apporte donc la plus grande contribution à l'augmentation de l'emploi dans l'ESS en 2019. L'hébergement social et médico-social ainsi que l'action sociale sans hébergement suivent une progression moyenne de leurs emplois assez similaire (respectivement +0,5% et +0,6%), pour un volume total de plus de 5 500 emplois supplémentaires. Les activités financières et d'assurance, quant à elles, connaissent une hausse plus importante de leurs emplois, de +2,0%, correspondant à plus de 3 100 emplois supplémentaires, dont une majorité liée à des évolutions statutaires au bénéfice du champ de l'ESS. Dans la santé, le volume de postes augmente de +1,0% (+ 1 700 emplois). En revanche, la dynamique de l'emploi est négative dans l'enseignement, ainsi que dans l'hébergement et la restauration où l'on peut toutefois constater que cette décroissance décélère fortement par rapport à 2018.

Figure 4

Évolution en glissement annuel de l'emploi salarié dans l'ESS dans les principaux secteurs d'activités (indice base 100 au 4^e trimestre 2010)



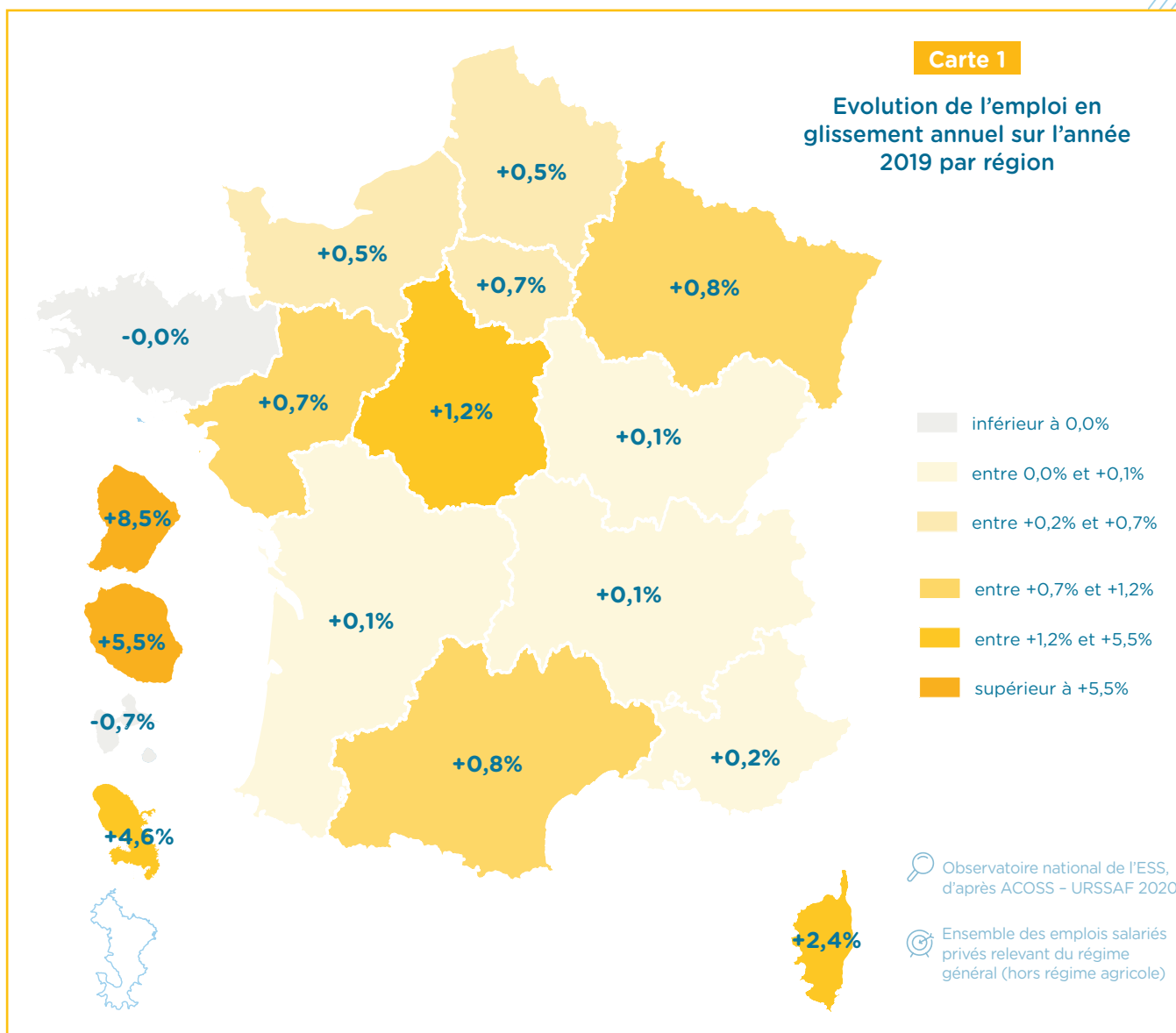
Observatoire national de l'ESS, d'après ACOSS - URSSAF 2010-2019

Ensemble des emplois salariés privés relevant du régime général (hors régime agricole)

3 | LES ÉVOLUTIONS DE L'EMPLOI PAR RÉGION EN 2019

Les évolutions de l'ESS sont par ailleurs très différenciées selon les régions. Alors que la Bretagne, la région Auvergne-Rhône Alpes, la Bourgogne-Franche Comté et la Nouvelle Aquitaine voient leurs emplois dans l'ESS se stabiliser sur l'année 2019 aux alentours de + 0,1% (taux d'évolution très légèrement négatif en Bretagne), certains territoires ultramarins connaissent des augmentations très importantes du nombre d'emplois : ils sont en hausse de + 4,6 % en Martinique, de + 5,5 % à la Réunion et de + 8,5 % en Guyane, notamment dans l'action sociale sans hébergement et l'aide à domicile (contrastant avec la tendance moyenne nationale sur ce secteur en particulier).

Toutefois, ce sont les régions Île-de-France, Grand Est et Occitanie qui contribuent le plus en volume à la progression de l'emploi dans l'ESS en 2019. Les volumes d'emplois gagnés dans ces régions représentent respectivement 22,7 %, 11,5 % et 10,9 % du solde net des emplois pour l'année 2019. Les emplois de la Réunion suivent de près, représentant 9,5 % du volume total d'emplois créés en France dans l'ESS.



L'IMPACT DES MESURES SANITAIRES

SUR L'ESS : REGARD SUR

LA CONJONCTURE AU 1^{ER} SEMESTRE 2020

Les premières données conjoncturelles disponibles à la fin du mois de mars (trimestre 1) et à fin juin (trimestre 2) font état de l'impact immédiat des mesures de confinement et de fermeture administrative (du 17 mars au 11 mai pour la plupart des secteurs et jusqu'au 2 juin pour les bars et restaurants) sur les établissements, les emplois et la masse salariale dans l'ESS. Ces premières données permettent une lecture partielle des conséquences des événements exceptionnels de ce début d'année 2020. Elles nécessiteront d'être consolidées sur l'ensemble de l'année, et analysées sur une plus longue période.

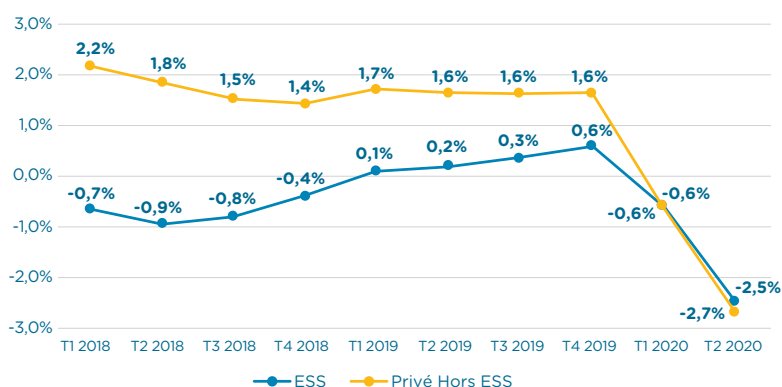
1 | L'ESS DANS LA TOURMENTE... COMME LE RESTE DE L'ÉCONOMIE

En mars 2020, après avoir enregistré une hausse au trimestre précédent, le volume d'emplois chute de -0,6 % par rapport à mars 2019. Cette baisse s'accélère brutalement au trimestre suivant en juin avec une **diminution de -2,5 %** par rapport au même trimestre de l'année dernière. Ainsi, ce sont **plus de 52 500 emplois qui ont été perdus dans l'ESS au second trimestre 2020** par rapport à l'année précédente.

Le reste de l'économie privée (hors secteur agricole) enregistre également cette inflexion puisque l'emploi chute de -0,6 % entre le premier trimestre de 2019 et celui de 2020. Les pertes d'emplois en juin par rapport à 2019 s'intensifient légèrement plus que dans l'ESS avec une diminution de -2,7 %, représentant une perte en volume de 452 930 emplois.

Figure 5

Évolution de l'emploi par glissement annuel depuis 2010 dans l'ESS et le reste de l'économie privée



Observatoire national de l'ESS, d'après ACOSS - URSSAF 2018-2020

Ensemble des emplois salariés privés relevant du régime général (hors régime agricole)

-2,5%
d'emplois dans l'ESS au deuxième trimestre 2020 par rapport à l'année dernière

52 500
emplois perdus en un an

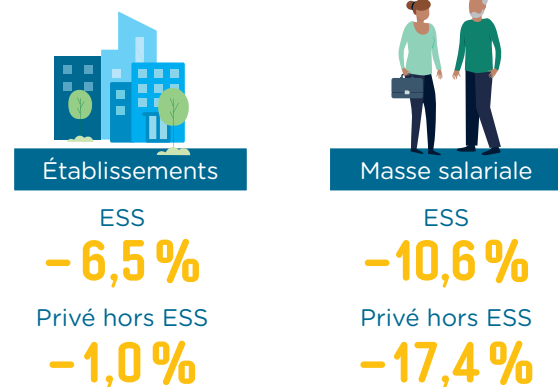
Un recul important du nombre d'établissements associatifs

Une différence subsiste toutefois entre l'ESS et le reste de l'économie privée sur l'évolution des établissements. L'ESS connaît en effet une très forte baisse du nombre de ses établissements depuis le début de l'année : on en compte 0,5 % de moins au premier trimestre par rapport à l'année dernière, avant d'observer une forte diminution au deuxième trimestre avec 6,5 % d'établissements en moins par rapport à 2019. Entre juin 2019 et juin 2020, ce sont ainsi plus de 11 000 établissements de l'ESS qui ont disparu des bases de données de l'ACOSS, résultant d'une disparition définitive ou d'une mise en sommeil temporaire. Cette évolution est majoritairement due au secteur associatif qui perd 7,3 % de ses établissements, soit 10 860 au total. En comparaison, le volume d'établissements coopératifs se contracte de -0,7 % au second semestre 2020 par rapport à l'année précédente et celui des mutuelles de -1,9 %. En revanche, le nombre de fondations progresse de +3,0 % [►2.2]. Dans les établissements de l'économie privée hors ESS la situation est moins défavorable : par rapport à 2019, leur nombre augmente même légèrement au premier trimestre, avant de baisser de -1,0 % au deuxième trimestre, soit une perte de près de 17 000 établissements.

Un moindre recours aux dispositifs d'aide que dans le reste de l'économie ?

On peut imputer une partie de cet écart entre les deux champs de l'économie à la façon dont ont réagi leurs entreprises aux politiques publiques de soutien depuis le début de la crise. Les associations ont en effet peu mobilisé certains dispositifs d'aide. À titre d'exemple, le fond de solidarité [►Focus sur les dispositifs d'aide] mis en place par le gouvernement n'a été utilisé que par 15 000 associations pour seulement 1 % des crédits accordés⁴. La deuxième enquête coordonnée par le Mouvement Associatif⁵ conclut de façon similaire que seules 14 % des associations ont activé des aides financières de l'Etat en juin, soit parce que celles-ci ne correspondaient pas à leurs besoins, soit parce que les associations n'avaient pas connaissance de ces aides⁶. En revanche, les autres entreprises privées ont pu mobiliser plus massivement d'autres dispositifs comme les prêts garantis par l'Etat (PGE), correspondant plus aux besoins en investissements d'entreprises à but lucratif qu'à ceux des modèles économiques

Les différences entre l'ESS et le reste de l'économie privée au **second trimestre 2020**



associatifs. La mobilisation de ces différentes aides dans l'économie privée hors ESS a donc pu contribuer à maintenir plus facilement l'activité des établissements et empêché leur défaillance, ce qui peut également expliquer que le recul du nombre d'établissements soit bien plus faible dans le reste du privé que dans l'ESS, et en particulier dans le secteur associatif.

Enfin, une autre distinction entre l'ESS et le reste de l'économie privée subsiste concernant l'évolution de la masse salariale. On observe en effet que celle-ci baisse bien moins fortement dans l'ESS (-10,6 % au second trimestre 2020 en glissement annuel) que dans l'économie privée hors ESS (-17,4 %), alors même que l'évolution du nombre de postes est quasi-équivalente en proportion dans les deux champs de l'économie. L'indicateur de masse salariale, comprend l'ensemble des rémunérations soumises à cotisation sociale mais ne prend pas en compte le versement des aides au titre du chômage partiel [►Méthodologie]. Cela montre donc que les entreprises de l'ESS ont moins eu recours au dispositif de chômage partiel en proportion que les autres entreprises de l'économie pour maintenir leurs emplois. Cela peut être dû à une difficulté d'accès à ces aides [►Focus sur les dispositifs d'aide], mais aussi et surtout à l'orientation sectorielle de l'ESS, dont 55,2 % des emplois sont concentrés dans l'action sociale, médicosociale et la santé, secteurs plus fortement sollicités durant la crise où l'activité partielle a été moins mise en place car bon nombre d'établissements ont poursuivi leurs activités en présentiel ou ont connu une transformation de leurs activités avec la mise en place du télétravail dans l'accompagnement des personnes. Les maintiens des subventions et mécanismes de tarification ont constitué certainement un amortisseur de la crise économique pour les organisations des secteurs du social, médico-social et sanitaire dont les structures ont constitué la première ligne - avec des besoins de renfort RH largement exprimés.

4 • Source : Délégation Générale des Finances Publiques (DGFIP), données au 19/11/2020

5 • COVID-19, où en sont les associations après le confinement? Le Mouvement Associatif/Réseau National des Maisons des Associations/ Recherche & Solidarité/Ministère de l'éducation et de la jeunesse/CNEA, France Générosités, Juin 2020

6 • Ibid



FOCUS

Les dispositifs d'aide aux organisations de l'ESS durant la crise

Pour faire face à la situation sanitaire et économique exceptionnelle subie par les entreprises françaises, de nombreux dispositifs d'aide ont été mis en œuvre par les pouvoirs publics pour limiter les effets de la crise⁷.

L'ACTIVITÉ PARTIELLE

L'activité partielle (ou chômage partiel) permet aux entreprises d'assurer la rémunération de leurs salarié.es empêché.es de travailler, grâce à une prise en charge directe de la part de l'Etat et de l'Unédic. Dispositif existant avant le confinement, il est étendu par le décret du 25 mars aux salarié.es d'entreprises concernées par les fermetures administratives, rencontrant une baisse d'activité ou des difficultés d'approvisionnement, ou se trouvant dans l'impossibilité de prendre les dispositions nécessaires à la protection sanitaire du personnel. L'indemnisation était alors de l'ordre de 70 % du salaire brut, plafonnée à 4,5 smic horaires, ce qui revient à la prise en charge de 85 % du salaire net. Durant la crise, cette disposition a fortement évolué. L'indemnisation n'est plus que de 60 % du salaire brut depuis le 1^{er} juin, hormis pour les entreprises de nouveau concernées par les fermetures administratives et pour lesquelles la couverture est de 100 % (tourisme, culture, sports, restauration, etc.).

LE REPORT ET L'EXONÉRATION DE COTISATIONS SOCIALES

Il a aussi été donné aux entreprises de l'ESS, comme aux autres structures, la possibilité de reporter les paiements des cotisations salariales et patronales. Il est en outre possible pour les entreprises d'en être totalement exonérées, si elles sont directement concernées par les fermetures administratives ou indirectement du fait du secteur où elles évoluent (hôtellerie, restauration, culture, sport, etc.), suscitant une baisse de 50 % de leur chiffre d'affaires.

LE FONDS DE SOLIDARITÉ

Ce fonds est destiné aux entreprises de moins de 50 salarié.es et vise à leur accorder une aide mensuelle plafonnée à 10 000 euros ou une indemnisation de 20 % du chiffre d'affaires de 2019 dans la limite de 200 000 € par mois, pendant toute la durée du confinement. Sont concernées par ce dispositif les entreprises fermées administrativement ou qui enregistrent une baisse de chiffre d'affaires d'au moins 50 %.

LE PRÊT GARANTI PAR L'ETAT (PGE)

Les entreprises de l'ESS peuvent également contracter un prêt sur un an, garanti par l'Etat à hauteur de 70 % ou 90 % de son montant selon la taille de la structure. La date limite de mobilisation de ce prêt a été repoussée du 31 décembre 2020 au 30 juin 2021. Il est possible de différer d'un ou deux ans le remboursement du prêt, puis d'en étaler le remboursement sur 5 années maximum. Ce prêt vise à faciliter le prêt d'investissement pour les entreprises, mais également d'apporter de la trésorerie supplémentaire pour celles qui seraient en difficulté à court terme.

URGENCE'SS

Voté lors du quatrième projet de loi de finances rectificatif de l'année 2020, ce fonds d'urgence de 30 millions d'euros est spécifiquement dédié aux petites associations employeuses de moins de 10 salarié.es, qui n'ont pas pu avoir accès aux autres aides disponibles. Ce fonds supplémentaire, disponible depuis janvier 2021 vise à soutenir 5000 structures d'ici au printemps par l'intermédiaire d'une aide ponctuelle de l'État allant de 5 000 € (de 1 à 3 salarié.es) à 8 000 € (de 4 à 10 salarié.es). Dans les territoires, le réseau France active est chargé de déployer le dispositif (informations sur la plate-forme www.urgence-ess.fr)

FRANCE RELANCE

À tous ces dispositifs s'ajoutent enfin des mesures spécifiques pour l'ESS dans le cadre du plan de relance annoncé le 3 septembre par le gouvernement et intitulé « France Relance ». Celui-ci prévoit en effet 1 milliard d'euros de fléchage pour le soutien aux entreprises de l'ESS et plus particulièrement pour celles qui favorisent l'insertion professionnelle des jeunes (60 % des fonds)⁸. Ainsi 200 millions reviendront aux structures de l'insertion par l'activité économique avec l'objectif affiché de voir recrutés « 35 000 jeunes de moins de 25 ans en parcours d'insertion ». Les associations luttant contre la pauvreté bénéficieront quant à elles d'un financement total de 100 millions d'euros. Par ailleurs, les entreprises de l'ESS opérant dans des secteurs très variés, elles y bénéficieront au même titre que les autres entreprises des mesures dédiées à ces secteurs (santé, économie circulaire, aide à l'emploi pour les personnes en situation de handicap, tourisme, etc.). Dans la santé, les EHPAD tenus par des associations, des mutuelles ou des fondations bénéficieront par exemple des 2,1 milliards prévus pour leur rénovation.

7 • Retrouver la dernière « Synthèse des mesures en faveur des structures de l'ESS » produite par le Secrétariat d'Etat à l'Economie sociale, solidaire et responsable sur le site d'ESS France : <https://ess-france.org/fr/dossiers-thematiques/covid-19-toutes-les-informations-a-destination-des-entreprises-et-des-salarie-e-s>

8 • Retrouvez le communiqué de presse du gouvernement et l'annonce de l'ensemble des appels à projets dédiés : <https://www.economie.gouv.fr/france-relance-les-1ers-appels-projets-ess>



FOCUS

L'usage des dispositifs par les associations, les SCOP et SCIC et les coopératives artisanales

L'utilisation des dispositifs d'aide financière, en dehors de l'activité partielle, est très variable selon les structures. Les réseaux et fédérations de l'ESS ont mené diverses enquêtes flash⁹ permettant de disposer de données tendanciennes sur la mobilisation des dispositifs dans les différentes familles et secteurs de l'ESS.

Les résultats de l'enquête du Mouvement Associatif et du RNMA¹⁰ du mois de juin 2020 montrent que parmi les 14 % d'associations ayant activé les dispositifs d'aides, les reports de charges fiscales et sociales ont été utilisés par 38 % des structures et le fonds de solidarité par 37 % d'entre elles. Les aides des collectivités territoriales arrivent en seconde position : 20 % des associations aidées ont sollicité des dispositifs départementaux, 18 % des dispositifs régionaux et 13 % des aides de la commune ou de l'intercommunalité. En revanche, le PGE a été très faiblement mobilisé par les associations, ne concernant que 7 % de celles ayant eu recours à des aides financières durant la crise.

Selon les données de la DGFIP arrêtées au 30 novembre 2020¹¹, les associations avaient mobilisé 74 millions d'euros issus du fond de solidarité, soit 1 % du total des crédits utilisés pour l'ensemble des entreprises. Plus de 45 % de ces fonds sont allés à destination des associations culturelles, 20,0 % aux associations sportives et de loisirs et 20,1 % aux associations non classées (nomenclature d'activités 9499Z des « organisations fonctionnant par adhésion volontaire qui recouvre le plus souvent des activités d'éducation populaire, culturelle, d'action sociale ainsi que des têtes de réseaux associatives).

15 000

associations
ont eu recours au
Fond de solidarité
pour seulement **1 %**
des crédits alloués

Source : DGFIP, données au 19/11/2020

Selon une enquête de la CGSCOP réalisée en mai¹², 29 % des SCOP et SCIC ont utilisé le PGE. Le report de charges a également été fortement utilisé puisqu'il a concerné 55 % de ces coopératives. Le fond de solidarité a quant à lui été mobilisé par 21 % des SCOP et SCIC enquêtées.

L'enquête réalisée par la FFCGA en juillet¹³ pour les coopératives d'artisan.es montre par ailleurs que 48 % de ces coopératives ont fait appel au PGE et 44 % ont mobilisé le report de charge sociales et fiscales.

9 • Retrouvez le recensement des études flash sur l'impact de la crise sanitaire menées dans l'ESS : Ressources (ess-france.org)

10 • Le Mouvement Associatif, Réseau National des Maisons d'Associations, Recherche & Solidarité, « Covid-19 : Où en sont les associations après le confinement », juin 2020

11 • Source : DGFIP, données au 19/11/2020

12 • CGSCOP, « Impact Covid-19 dans le mouvement – Enquête », mai 2020

13 • FFCGA, « Impact de la crise de la covid-19 sur les sociétés coopératives artisanales »

2 | LES ASSOCIATIONS PLUS FORTEMENT AFFECTÉES QUE LES AUTRES CATÉGORIES JURIDIQUES

Si les conséquences des mesures de confinement sur l'emploi et les établissements sont importantes dans l'ESS, elles varient très fortement selon la catégorie juridique et leur secteur. Les **associations** sont ainsi les plus touchées : elles perdent -1,1% de leurs emplois au premier trimestre de 2020 par rapport à l'année dernière, et -3,2% au second trimestre [►Tableau 1], soit près de **54 700 emplois de moins en un an**. On peut en revanche estimer que nombre de ces pertes sont dues au non renouvellement de contrats précaires et des emplois saisonniers ou « à l'acte » (intermittent.es, aide à domicile, etc.) surreprésentés dans les secteurs les plus impactés par la crise comme nous le verrons ensuite : culture, sports et loisirs, hébergement et restauration.

Les établissements associatifs diminuent quant à eux de -0,5% en mars 2020, puis de -7,3% en juin par rapport à l'année dernière [►Tableau 2]. L'activité sectorielle des associations y joue beaucoup puisqu'au moins 37,2% d'entre elles évoluent dans des secteurs directement concernés par les mesures de fermetures administratives liées au confinement (hébergement et restauration, activités du spectacle vivant, de sport et de loisirs, enseignement de pratiques sportives et culturelles). Ainsi, les résultats de l'enquête menée par le Mouvement Associatif et le RNMA montre que 65% des associations se trouvaient à l'arrêt entre mars et avril, ce taux allant jusqu'à 76% pour les associations sportives et culturelles¹⁴. La « mise en sommeil » temporaire de ces établissements explique donc en partie leur disparition importante dans les données de la statistique publique en ce deuxième trimestre de l'année [►Méthodologie]. Mais les pertes financières massives que cette mise à l'arrêt a engendrées (estimées par le Mouvement Associatif à environ 1,4 milliard d'euros en avril 2020, soit après un seul mois de confinement)¹⁵ a pu également provoquer une disparition irréversible de nombre d'établissements, dont l'ensemble des ressources économiques ont été touchées :

14 • Le Mouvement Associatif, Réseau National des Maisons d'Associations, Recherche & Solidarité, « Covid-19 : Quels impacts sur votre association ? », avril 2020

15 • Le Mouvement Associatif, « Du diagnostic aux mesures d'urgence », avril 2020

Tableau 1

Évolution des emplois salariés en glissement annuel dans l'ESS selon la catégorie juridique (2019-2020)

Emplois salariés	Taux de croissance		Solde net	
	T1 2020	T2 2020	T1 2020	T2 2020
Associations	- 1,1 %	- 3,2 %	- 18 236	- 54 695
Coopératives	+ 0,7 %	- 0,2 %	1 043	- 312
Mutuelles	- 0,2 %	- 1,2 %	- 251	- 1 423
Fondations	+ 4,6 %	+ 3,8 %	4 729	3 904
ESS	- 0,6 %	- 2,5 %	- 12 715	- 52 526
Privé Hors ESS	- 0,6 %	- 2,7 %	- 98 295	- 452 930

Observatoire national de l'ESS, d'après ACOSS - URSSAF 2010-2019

Ensemble des emplois salariés privés relevant du régime général (hors régime agricole)

Tableau 2

Évolution du nombre d'établissements en glissement annuel dans l'ESS selon la catégorie juridique (2019-2020)

Établissements	Taux de croissance		Solde net	
	T1 2020	T2 2020	T1 2020	T2 2020
Associations	- 0,5 %	- 7,3 %	- 779	- 10 858
Coopératives	- 0,5 %	- 0,7 %	- 66	- 90
Mutuelles	- 2,1 %	- 1,9 %	- 146	- 128
Fondations	+ 4,5 %	+ 3,0 %	90	61
ESS	- 0,5 %	- 6,5 %	- 901	- 11 015
Privé Hors ESS	0,9 %	- 1,0 %	15 678	- 16 996

Observatoire national de l'ESS, d'après ACOSS - URSSAF 2019-2020

Ensemble des emplois salariés privés relevant du régime général (hors régime agricole)

LES ASSOCIATIONS + IMPACTÉES

Secteurs très touchés par le confinement



De nombreuses associations risquent de ne pas se relever une fois la crise sanitaire passée, malgré leur forte capacité d'adaptation

30 000 associations pourraient disparaître

D'après le Mouvement Associatif (juin 2020, établissements employeurs et non employeurs)

après le confinement, 42 % des associations employeuses connaissent une perte « significative » de leurs revenus d'activités, 28 % identifient une baisse de leurs cotisations et 13 % une perte de subventions publiques¹⁶. On peut également ajouter les surcoûts liés à l'adaptation aux mesures sanitaires et les pertes liées à des événements annulés. Une accumulation de difficultés d'ordre structurel qui risquent de perdurer après la crise sanitaire.

Par ailleurs, les associations de certains secteurs voient leur masse salariale se réduire très fortement au second trimestre avec une baisse de -12,7 % par rapport à 2019 [▶**Tableau 3**], significative d'un recours au chômage partiel plus important que les autres catégories juridiques.

Les **coopératives** semblent moins impactées que les associations mais n'en connaissent pas moins une situation dégradée. Leurs emplois augmentent légèrement de +0,7 % au premier trimestre pour diminuer au second de -0,2 % par rapport à l'année dernière [▶**Tableau 1**], notamment dans les activités administratives et de soutien et les secteurs les plus impactés (coopératives culturelles et d'hébergement). Leurs établissements décroissent quant à eux de -0,5% au mois de mars et de -0,7 % en juin [▶**Tableau 2**]. Ce recul des établissements était toutefois observable avant la crise sanitaire, notamment dans le secteur financier et d'assurance où elle se renforce (-1,5 % au second trimestre) malgré la relative stabilité du nombre d'emplois (-0,1% au second trimestre). Du fait de la crise, le renforcement d'un processus de concentration des activités bancaires coopératives sur un nombre plus restreint d'établissements n'est donc pas à exclure.

Par ailleurs, la perte en masse salariale des coopératives est moins importante (-6,3 % au second trimestre) car les secteurs dans lesquels celles-ci évoluent ont été moins impactés par les fermetures (agriculture, commerce alimentaire, construction, secteur bancaire pour ne citer que les principaux secteurs pourvoyeurs d'emplois coopératifs).

16 • Le Mouvement Associatif, Réseau National des Maisons d'Associations, Recherche & Solidarité, « Covid-19 : Où en sont les associations après le confinement », juin 2020

Tableau 3

Évolution de la masse salariale en glissement annuel dans l'ESS selon la catégorie juridique (2019-2020)

Masse salariale	Taux de croissance	
	T1 2019 - 2020	T2 2019 - 2020
Associations	- 0,4 %	- 12,7 %
Coopératives	+ 1,3 %	- 6,3 %
Mutuelles	+ 0,9 %	- 5,4 %
Fondations	+ 5,9 %	+ 0,5 %
ESS	+ 0,3 %	- 10,6 %
Privé Hors ESS	- 0,1 %	- 17,4 %

Observatoire national de l'ESS, d'après ACOSS - URSSAF 2010-2019

Ensemble des emplois salariés privés relevant du régime général (hors régime agricole)

Concernant le secteur agricole, peu représenté dans les données de l'ACOSS qui ne prennent pas en compte les données du régime agricole de sécurité sociale [▶**Méthodologie**], on peut estimer que la baisse de certains débouchés commerciaux (restauration, fleuristerie, commerce vinicole, etc.) aura pu cependant impacter de nombreuses coopératives comme en témoigne les enquêtes menées par La Coopération Agricole : la perte moyenne de chiffre d'affaires dans les coopératives agricoles est estimée à -28 % entre mars et mai 2020 et dépasse souvent les -50 % pour les coopératives viticoles et vinicoles¹⁷. De même, d'autres coopératives comme les SCOP et les SCIC, dont près de la moitié sont engagées dans des activités de services¹⁸, ont enregistré de fortes baisses de chiffres d'affaires (plus de -50 % en avril par rapport à l'année dernière, pour 46 % de ces coopératives¹⁹) quand 92 % d'entre elles ont mobilisé le chômage partiel pour leurs salarié.es.

17 • La Coopération Agricole, « Bilan de santé économique et financière des coopératives agricoles françaises », juin 2020 : <https://www.lacooperationagricole.coop/fr/actualites/28-de-perte-dactivite-la-cooperation-agricole-dresse-le-bilan-de-la-periodede-confinement-et-demande-un-plan-de-relance-pour-le-secteur-agricole-et-agroalimentaire>

18 • <https://www.les-scop.coop/chiffres-cles>

19 • CGSCOP, « Impact Covid-19 dans le mouvement - Enquête », mai 2020



LA PAROLE AU MOUVEMENT ASSOCIATIF

La crise sanitaire a révélé la grande vulnérabilité de notre société, mais aussi de nombreuses initiatives. Dès le début de l'épidémie, les citoyens et citoyennes se sont organisés.es et mobilisés.es en nombre pour apporter l'aide nécessaire aux plus fragiles, faire vivre des solidarités de voisinage et pour soutenir les associations souvent privées de leurs ressources bénévoles âgées et contraintes de lever le pied. Nombreuses ont été aussi les têtes de réseaux à redoubler d'effort pour accompagner, conseiller et plaider en faveur de leurs associations membres confrontées à de nombreux questionnements et besoins liés à la crise. Cet élan citoyen a aussi été celui des salarié.es associatif.ives, qui n'ont pas ménagé leurs efforts et ont fait preuve d'une grande capacité d'adaptation et de proposition pour permettre une continuité des actions et activités.

Dans ce contexte, les associations ont majoritairement su adapter les conditions de travail, que ce soit à travers l'adoption de protocole de travail en interne, ou encore le recours au télétravail pour 55 % d'entre elles sur la période de mars à juin 2020. Il en sera de même en 2021, où les conditions de reprise du travail restent soumises à des règles sanitaires strictes. De la période, nous retiendrons toutefois, et le dialogue social en témoigne, que le télétravail devrait trouver une place plus durable dans les différentes associations où les activités le permettent, de même que la pratique des outils numériques pour animer la vie interne des organisations.

Mais comme toute l'économie du pays, les associations ont été et restent en grande souffrance et les conséquences de la crise vont conduire certaines d'entre elles à devoir arrêter leur activité. À juin 2020, nous avons estimé via notre enquête que 30 000 associations pourraient disparaître, particulièrement dans les secteurs les plus impactés, un chiffre qui doit être revu à la hausse avec le deuxième confinement. Les conséquences sont aussi importantes en termes d'emploi puisqu'elles sont presque autant à avoir déclaré mi 2020 ne pas pouvoir maintenir l'effectif salarié en l'état. 2021 sera donc l'année de la sauvegarde d'un certain nombre d'associations et des emplois associatifs, et comme les autres secteurs économiques, des mesures de soutien et d'accompagnement seront nécessaires.

Les **mutuelles** ont également observé une baisse de leurs emplois sur 2020 : de -0,2 % au premier trimestre, cette baisse s'accroît au second avec -1,2 % de postes salariés par rapport à 2019 [▶Tableau 2]. Le nombre d'établissement suit également une diminution assez prononcée, cette fois-ci plus forte au premier trimestre (-2,1 %) qu'au second (-1,9 %), par rapport à l'année dernière [▶Tableau 2]. Ce sont les assureurs mutualistes qui sont les plus concernés par cette baisse des emplois et des établissements, d'une façon beaucoup plus prononcée qu'en 2019 : ils perdent -2,2 % de leurs emplois et -3,8 % de leurs établissements au second trimestre. Les établissements mutualistes de santé (mutuelles du Livre III) ont également souffert de fortes difficultés de trésorerie, conjuguées aux surcoûts liés à la gestion de la crise sanitaire : dans les activités hospitalières et l'hébergement médicalisé, les mutuelles perdent respectivement -1,1 % et -3,1 % de leurs emplois au second trimestre. De même que pour les coopératives bancaires, un processus de concentration des activités des mutuelles était déjà à l'œuvre avant la crise (notamment encouragé par la directive Solvabilité II dans le secteur de l'assurance et le besoin d'atteindre une taille « critique » dans le secteur sanitaire et social²⁰), processus qui pourrait se renforcer afin de résister au choc de 2020 et à ses retombées.


Les **fondations** sont la seule catégorie juridique qui semble ne pas être impactée par la crise à court terme. Leurs emplois sont en quasi constante augmentation depuis 2010 et cette tendance s'accroît même en 2020 avec +4,6 % de postes supplémentaires au premier trimestre et +3,8 % au second, par rapport à l'année dernière [▶Tableau 1]. Alors que 98 % de l'emploi du secteur est porté par les fondations gestionnaires d'établissements, en particulier dans le secteur sanitaire et social, la croissance de l'emploi sur la période est très certainement corrélée à un surcroît d'activité. L'évolution des établissements suit cette même tendance puisque leur nombre augmente de 4,5 % en mars 2020 et de 3,0 % en juin, par rapport à 2019 [▶Tableau 2]. S'agissant de l'évolution favorable du nombre de fondations, les facteurs explicatifs sont multiples car, comme le relève l'étude de l'Observatoire de la Fondation de France²¹, la dynamique à l'œuvre dans le secteur philanthropique est portée principalement par la création de nouveaux fonds de dotation et de fondations distributives. L'augmentation moins élevée de la masse salariale au deuxième trimestre (+0,5%), suggère tout de même le recours au chômage partiel pour compenser une baisse d'activité dans certains établissements.

Il est néanmoins envisageable que les fondations soient impactées, de la même façon que les associations, par la baisse des dons à court et moyen terme. L'enquête menée par France Générosités montre que près de la moitié des organisations sondées ont dû revoir à la baisse leur collecte de dons au deuxième trimestre²². Sont notamment mis en cause les risques encourus sur les ressources des particulier.ères et des entreprises, l'annulation des événements où la collecte de dons occupe une place essentielle au fonctionnement de certaines organisations, le retard dans le traitement juridique des legs suite au confinement ou encore les freins à la collecte des dons par voie postale. On peut toutefois espérer qu'un rebond des solidarités durant la crise puisse se répercuter sur les dons en ligne ou en nature (bénévolat, mécénat de compétence, etc.).




Au second trimestre
par rapport à 2019


ASSOCIATIONS
-3,2%
d'emplois


MUTUELLES
-1,2%
d'emplois


COOPÉRATIVES
-0,2%
d'emplois


FONDACTIONS
+3,8%
d'emplois

20 • Note d'analyse de la conjoncture dans l'ESS entre 2010 et 2018. Observatoire national de l'ESS, CNCRESS - octobre 2019

21 • Fondation de France, Observatoire de la Philanthropie, « Les fondations et fonds de dotation en France de 2001 à 2008 », 2019

22 • <https://www.francegenerosites.org/ressources/covid-19-quel-avenir-pour-la-collecte-de-dons/>

3 UN IMPACT TRÈS DIFFÉRENCIÉ SELON LES SECTEURS

Outre les écarts observés entre les catégories juridiques, ce sont bien les secteurs d'activités qui permettent d'expliquer les impacts différenciés de la crise sanitaire et des fermetures administratives sur l'emploi et les établissements de l'ESS.

Tableau 4

Évolution des emplois salariés de l'ESS dans chaque secteur d'activités par glissement annuel

Secteurs d'activités (NAF INSEE)	T1 2019-2020	T2 2019-2020	Solde net T1 2020	Solde net T2 2020
Agriculture, sylviculture et pêche (AZ) ²³	+ 6,3 %	+ 4,7 %	49	35
Industries manufacturières, production d'électricité, d'eau, assainissement et gestion des déchets (CZ + DZ + EZ)	+ 1,2 %	- 0,3 %	183	- 40
Construction (FZ)	+ 2,2 %	+ 1,3 %	285	171
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (GZ)	+ 2,0 %	+ 0,9 %	581	272
Transports et entreposage (HZ)	+ 1,2 %	- 4,3 %	54	- 206
Hébergement et restauration (IZ)	- 6,4 %	- 15,0 %	- 1 684	- 4 211
Information et communication (JZ)	- 1,3 %	- 6,5 %	- 118	- 598
Activités financières et d'assurance (KZ)	- 0,5 %	- 1,3 %	- 759	- 2 081
Activités immobilières (LZ)	+ 14,6 %	+ 14,0 %	367	357
Activités spécialisées, scientifiques et techniques (MZ)	+ 2,3 %	+ 0,9 %	988	371
Activités de services administratifs et de soutien (NZ)	- 2,8 %	- 6,0 %	- 1 959	- 4 331
Enseignement (PZ)	- 1,9 %	- 4,1 %	- 4 158	- 8 797
Activités pour la santé humaine (QA)	+ 1,7 %	+ 1,7 %	3 182	3 139
Hébergement médico-social et social (QB1)	+ 1,3 %	+ 1,0 %	5 173	4 122
Action sociale sans hébergement (QB2)	- 0,5 %	- 1,7 %	- 3 037	- 9 596
Arts, spectacles et activités récréatives (RZ1)	- 11,7 %	- 19,0 %	- 5 293	- 8 768
Activités de sports et de loisirs (RZ2)	- 3,0 %	- 11,8 %	- 3 181	- 12 354
Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire (9499Z)	- 1,5 %	- 5,0 %	- 2 812	- 9 409
Autres activités de services SAUF 9499Z	- 4,3 %	- 4, %	- 625	- 679
TOTAL	- 0,6 %	- 2,5 %	- 12 734	- 52 551

 Observatoire national de l'ESS, d'après ACOSS - URSSAF 2019-2020

 Ensemble des emplois salariés privés relevant du régime général (hors régime agricole)

23 • Les données de l'ACOSS n'intégrant pas les données issues de la Mutualité Sociale Agricole, celles concernant les activités agricoles et agro-alimentaires présentes dans ce tableau ne sont que très partielles (c.f. méthodologie)

1 • Les secteurs concernés par les fermetures administratives

On peut tout d'abord observer une première catégorie d'activités impactée par la crise : les secteurs touchés par les premières mesures de confinement. Ce sont aussi ceux qui ont le plus recours au chômage partiel comme en témoigne la baisse de leur masse salariale qui dépasse les - 40 % sur une année.



L'HÉBERGEMENT ET LA RESTAURATION

Il en va ainsi de **l'hébergement et de la restauration**. On trouve notamment dans ces deux secteurs les activités du tourisme social et solidaire, ses villages vacances et autres auberges de jeunesse, qui dépendent fortement de l'accueil de groupes sur la saison estivale, mais aussi tout au long de l'année avec l'accueil de nombreux groupes scolaires. La restauration dans l'ESS est par ailleurs représentée par de nombreuses associations de restauration collective, dans les écoles privées comme en entreprise. La fermeture des établissements scolaires et des entreprises dont dépendent les acteurs de l'hébergement et de la restauration dans l'ESS, ainsi que la suspension des mobilités avec le confinement, ont donc sérieusement mis à mal les deux secteurs. Ainsi, les emplois de l'hébergement et de la restauration font partie de ceux qui ont le plus fortement baissé par rapport à l'année dernière, alors même que ces secteurs connaissaient déjà des difficultés avant la crise (- 6,4 % au premier trimestre 2020 et - 15,0 % au second). Cela représente un total de 4 211 emplois perdus entre juin 2019 et juin 2020. Le nombre d'établissements actifs dans l'hébergement et la restauration recule également de - 5,0 % au second trimestre 2020 par rapport à l'année précédente. La masse salariale s'est quant à elle effondrée de - 41,7 % en juin, substituée pour une large part par le recours au chômage partiel. La saisonnalité de ces activités alourdit d'autant plus les conséquences sur l'hébergement et la restauration et un constat global ne pourra être fait qu'avec l'ensemble des données de l'année 2020, en observant plus finement l'activité qui a pu être relancée pendant la période estivale dans ces secteurs.



LES ARTS ET SPECTACLES

Dans les **arts et spectacles**, qui réunissent compagnies de théâtre ou de danse, orchestres, salles de spectacle, musées et autres établissements culturels, les disparitions d'emplois sont les plus importantes en proportion. On compte ainsi 19,0 % d'emplois en moins au second trimestre 2020 (dont - 23,2 % dans les activités du spectacle vivant). Ces 8 700 emplois perdus en une année représentent 63 % du solde net des emplois perdus entre 2010 et 2019. Le rattrapage risque donc d'être très difficile. Les établissements sont également impactés dans une mesure équivalente : on en compte 21,7 % de moins en juin 2020 par rapport à l'année dernière (dont 22,8 % de moins dans le spectacle vivant). Quant à la masse salariale, celle-ci diminue de - 50,1 % au second trimestre, soit le niveau le plus important de tous les secteurs d'activités dans l'ESS, qui témoigne également d'une mobilisation très conséquente du chômage partiel.

L'enquête menée conjointement par l'Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles (UFISC) et l'association Opale au printemps 2020 montre en complément que plus de la moitié des structures culturelles (des associations pour l'essentiel) ont cessé temporairement leurs activités entre avril et mai, et se trouvent donc directement menacées à court et moyen terme [**►La parole à OPALÉ**]. Bien que le dispositif de « l'année blanche » pour les intermittents leur a permis de bénéficier du régime de l'intermittence jusqu'au 31 août 2021, sans avoir effectué leurs 507 heures sur l'année 2020, constituant un véritable gage de survie pour une partie du secteur, les conditions de reprise des activités en 2021 ne sont pas encore assurées. Le maintien de l'activité des associations culturelles devient donc aussi une condition d'emploi pour les très nombreux.euses travailleur.euses du secteur.



LA PAROLE À OPALE - CRDLA CULTURE

La fermeture en mars puis en novembre 2020 des équipements culturels (théâtres, salles de concerts, cinémas, bibliothèques, musées, établissements d'enseignement artistique...) et des institutions partenaires des associations culturelles employeuses (établissements scolaires, sociaux, sanitaires...) a entraîné au mieux le ralentissement, au pire le gel des activités de création, de production, de diffusion, d'éducation artistique et culturelle et de formation. Deux enquêtes²⁴ portant plus spécifiquement sur l'ensemble du champ culturel (spectacle vivant, patrimoine, audiovisuel et multimédia, livre et lecture, artisanat d'art...) et principalement sur les 40 000 associations culturelles employeuses (quasi-totalité des structures culturelles de l'ESS)²⁵ viennent corroborer et compléter ces impacts sur les employeurs.

Les résultats de l'enquête menée avec l'UFISC et une vingtaine de fédérations sur l'impact de la crise sanitaire nous indique que 71 % des structures répondantes sont inquiètes pour leur avenir, dont la moitié considèrent même leur pérennité en danger (36 % des répondant.es). Ce serait environ plus de 27 400 structures associatives culturelles employeuses confrontées à un risque élevé, dont 13 300 seraient directement en danger et 60 % des structures se retrouveraient probablement sans trésorerie dès septembre 2020.

L'un des facteurs aggravants est le faible pourcentage de subventions par rapport au budget de certaines structures. Le partenariat avec des collectivités publiques apparaît par conséquent comme un gage de stabilité.

De nombreux emplois permanents ont été menacés dans le courant de l'année, de même que des contrats intermittents, tout comme les très nombreux.euses artistes-auteur.rices et travailleur.euses indépendant.es pour lesquelles la grande majorité des structures ont été contraintes d'annuler ou de reporter les achats de prestations prévus.

Une partie des structures avaient fait appel, au-delà du télétravail, de l'activité partielle, et de l'annulation des contrats ou du report de dates, à différentes aides (Fonds de Solidarité pour les TPE majoritairement, dispositif de secours et

fonds d'urgence COVID-19, délai de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales, et d'autres types d'aides moins fréquentes).

Le report d'activités et d'événements initialement programmés sur la période de fermeture laisse craindre une saison 2021-2022 sous tension, à la fois densifiée et différée, avec des effets de concurrence accrus et des conséquences pour l'ensemble des associations culturelles employeuses : conflits de plannings et problèmes de disponibilité des équipes, durées d'exploitation réduites, augmentation des charges liées à l'organisation des reports, à l'intensification de l'activité et à la mise en œuvre des mesures de protection des travailleur.euses et des publics, retards de livraison des productions artistiques, abandon des commandes et contrats pressentis, tendance à la détérioration des conditions de travail, des salaires, etc.

Les impacts actuels et à venir de cette crise sanitaire sont nombreux :

- Grande fragilisation des structures associatives employeuses, confrontées à la baisse importante de leurs recettes d'activités, à de fortes tensions de trésorerie et au risque de non versement des subventions
- Des risques de faillites et de disparition des petites associations qui constituent le maillage de la vie artistique et culturelle sur l'ensemble des territoires
- Des conséquences directes sur l'emploi des travailleur.euses culturel.les les plus précaires : intermittent.es, artistes-auteur.rices, vacataires, indépendant.es...
- Une menace sur les droits culturels et le respect de la diversité des expressions culturelles, avec une tendance au renforcement des phénomènes de concentration.

24 • UFISC/Opale/FEDELIMA, « Art et culture contre le Covid-19 - Quelle mesures et accompagnements pour faire face à la crise ? », juin 2020 ; Opale, Impact de la crise sanitaire du Covid-19 sur les associations culturelles employeuses, mai 2020

25 • Il est à noter que le périmètre retenu par l'UFISC et Opale concerne l'ensemble du secteur culturel qui comprend des activités autres que celle des « arts et spectacles », nomenclature utilisée dans le cadre de cette note : commerce culturel, maison d'édition, audio-visuel, enseignement culturel, etc. Le nombre d'associations et d'emplois appartenant au champ de la culture est donc plus important que celui traité par l'ONESS pour analyser la conjoncture de l'emploi de l'ESS.



LES ACTIVITÉS DE SPORTS ET DE LOISIRS

Dans les activités sportives et de loisirs, on compte 11,8 % d'emplois en moins au second trimestre par rapport à 2019, ce qui équivaut à 12 300 emplois de perdus. Sont concernés une grande majorité de clubs de sport amateur mais aussi des centres de loisirs, des associations proposant des activités ludiques (danse, bridge, etc.) et de sport de plein air (kayak, équitation, etc.) et, dans une moindre mesure, de grandes fédérations sportives. Les impacts peuvent donc être différenciés selon la nature et la taille de la structure. En l'occurrence, ce sont les clubs de sport qui souffrent le plus puisque leurs emplois diminuent de - 12,8 %, soit 9 200 emplois de perdus et ^{3/4} de l'ensemble des postes disparus dans les sports et loisirs). Cette évolution est particulièrement dommageable dans la mesure où elle intervient après une hausse de plus de 8 000 postes entre 2010 et 2019. Les établissements observent également une forte baisse de leur nombre en juin : 9,0% d'entre eux ont disparu ou ont été mis en sommeil, la plupart étant des clubs sportifs (2 260 établissements en moins au second trimestre par rapport à l'année dernière). Enfin, la masse salariale se contracte fortement, de - 45,6 % entre 2019 et 2020, signifiant là encore l'utilisation massive du chômage partiel.

Les conséquences de l'arrêt des activités des clubs sont sévères, comme le montre l'enquête du Comité National Olympique et Sportif (CNOS)²⁶ : en octobre, elle estime le montant total des pertes de recettes à 376 millions d'euros pour les clubs sportifs, dont 260 millions en cotisations et 116 millions en partenariats, subventions, recettes de billetterie, etc. De fait, 74 % des clubs sportifs ont perdu en moyenne plus du quart de leurs adhérent.es depuis le début de la crise. L'arrêt des activités proposées aux adhérent.es fait aussi courir le risque de demandes de remboursement partiel des cotisations au cours du 1^{er} semestre 2020, ce qui fragiliserait encore davantage les associations.

Dans l'hébergement, la restauration, les arts et spectacles ainsi que les activités sportives et récréatives, l'ESS a donc perdu au total plus de **25 000 emplois** au second trimestre, par rapport à l'année dernière. Cela constitue près de la moitié du solde net des emplois disparus dans l'ESS sur cette période. Ces secteurs semblent ne

26 • <https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/actus/8374-fdrations-et-clubs-en-souffrance--les-rsultats-officiels-de-lenquete-du-mouvement-sportif.html>

27 • ESS France, Atlas commenté de l'ESS, édition Dalloz, 2020

28 • <https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/covid-19-une-enquete-pour-suivre-l-evolution-des-comportements-et-de-la-sante-mentale-pendant-l-epidemie#block-242830>

pouvoir se remettre que très difficilement de deux confinements consécutifs, malgré la maigre reprise durant l'été. En effet, les mesures de fermetures administratives ne les ont pas seulement privés d'un « marché », au même titre que les entreprises de type capitaliste, mais aussi de ressources plus structurelles comme les cotisations des adhérent.es. Par ailleurs, ces différents secteurs reposant sur des activités parfois très saisonnières (tourisme, accueils de groupes scolaires, festivals, sports de plein air, saisons de compétitions sportives, etc.), le simple report des événements dont ils dépendent ne suffira pas à combler les pertes de recettes. Enfin, leurs salarié.es travaillant plus souvent en contrats courts (dans l'ESS, les arts et spectacles et les sports loisirs ne comptent que 62 % de CDI²⁷), le non-renouvellement de ces contrats durant l'année pourrait conduire à des périodes de chômage de plus ou moins longue durée, accentuant la tentation de la reconversion pour certain.es d'entre eux.elles. Les tendances observées au premier semestre 2020 devraient perdurer sur l'ensemble de l'année, et au moins sur le début de l'année 2021.

Cet impact particulièrement lourd pourrait être d'autant moins supportable sur une plus longue période que ces secteurs d'activités contribuent fortement à l'égalité d'accès aux loisirs (culture, sport, voyage), constituant un pan essentiel de la vie sociale de très nombreuses personnes. On peut également ajouter que ces activités représentent un facteur non négligeable de bonne santé, alors même que le confinement a fortement pesé sur la santé mentale et physique des français.es²⁸.



Au second trimestre par rapport à 2019



ARTS ET SPECTACLES

-19,0%
d'emplois
(-8 700 emplois)



HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

-15,0%
d'emplois
(-4 200 emplois)



SPORTS ET LOISIRS

-11,8%
d'emplois
(-12 300 emplois)

25 000

d'emplois disparus dans des activités essentielles à la vie sociale



Les activités dites « non classées »

Parmi les différents secteurs d'activités présentes dans le tableau 4, on trouve notamment celui des « autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire », relatif au code APE (Activité Principale Exercée) 94.99Z de l'INSEE qui regroupe des activités non classées ailleurs. Si le caractère multi-activité de certaines organisations rend leur classement difficile par les services de l'Insee, une partie d'entre elles sont, en réalité, mal classées car elles pourraient tout à fait être reclassées dans un code APE existant. On trouve ainsi parmi les activités non-classées des structures d'éducation populaire, de l'action sociale, de la culture ou des réseaux et fédérations de l'ESS. L'ESS représente l'essentiel des activités « non classées » et pour cause : 99 % de ces établissements sont des associations, majoritairement de très petite taille. L'impact du confinement sur ces structures se révèlent être lourd de conséquence pour l'ESS dans son ensemble. Avec - 5,0 % d'emplois au moins au second trimestre par rapport à l'année dernière, c'est plus de 9 400 emplois qui ont été perdus en un an dans les structures non classées.

2 • L'action sociale et sanitaire : l'ESS entre sur-sollicitation et réduction d'activités

L'**action sociale** représente 40,8 % emplois de l'ESS que l'on peut séparer en deux grands groupes d'activités : l'hébergement social et médico-social et l'action sociale sans hébergement. Du fait de leur importance pour l'ESS, les évolutions de l'impact de la crise sur ces différentes activités se répercutent sur l'ensemble de ce champ de l'économie. L'action sociale dans l'ESS a dû faire face tantôt à des besoins supplémentaires sur les territoires, tantôt à la réduction de certaines de ses activités.

29 • qui sont restés ouverts suite à la trêve hivernale repoussée au 10 juillet 2020 pour répondre à la crise sanitaire. Ce secteur bénéficie depuis 2018 d'une forte demande sociale mais des coupes budgétaires et des évolutions des tarifs plafonds aux CHRS sont à craindre qui auront pour conséquences des suppressions d'emplois.



L'HÉBERGEMENT SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

Dans l'**hébergement social et médico-social**, les emplois ont ainsi augmenté par rapport à 2019 de +1,3 % au premier trimestre et +1,0 % au second, pour un volume total de 4 122 emplois supplémentaires en juin 2020. Cette augmentation est principalement le fait de l'hébergement social pour adultes en difficultés (qui regroupe notamment des centres d'hébergement d'urgence et des centres d'hébergement et de réinsertion sociale²⁹), de l'hébergement pour personnes âgées, et surtout de l'hébergement pour enfants en difficultés (comprenant entre autres des foyers associatifs d'aide sociale à l'enfance). Ces secteurs particulièrement sollicités durant le confinement, comme les associations de l'hébergement d'urgence, ont dû faire face à un afflux massif de demandes de séjours ne pouvant être satisfaites en raison des contraintes sanitaires. Elles ont donc été mobilisées à la fois par l'ouverture de nouvelles places d'hébergement en hôtel ou sur de nouveaux centres ouverts pour la période, et le réaménagement de l'accompagnement des résident.es pour prévenir les risques de contamination.

Quant aux établissements médicalisés non lucratifs pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), ceux-ci n'ont pas vu, en revanche, leurs emplois croître durant la période, alors même qu'ils étaient en « première ligne » face à l'épidémie. Le nombre de leurs salarié.es régresse même légèrement de - 0,1 % au second trimestre, suivant une légère décroissance de l'emploi constatée depuis 2018. Durant cette crise sanitaire, la difficulté de trouver des renforts en ressources humaines s'est fortement fait sentir. A contrario, dans le secteur privé lucratif, les emplois en EHPAD augmentent au second trimestre de +2,8 % par rapport à l'année dernière après une diminution ces dernières années. Et même si l'on observe un léger accroissement au second trimestre du nombre d'établissements non lucratifs dans l'hébergement social et médico-social de l'ESS (+ 0,7 %), celui-ci est toujours moins important que la hausse constatée dans l'économie privée lucrative (+1,6 %). Face au phénomène de médicalisation des EHPAD pour répondre aux besoins croissants de la dépendance, les moyens financiers et humains ne suivent pas toujours, et l'augmentation des coûts de gestion dans les structures à but non lucratif pendant la crise a probablement dû limiter les possibilités de recrutement pour faire face à de nouveaux besoins.

L'enjeu est particulièrement important ici puisqu'il concerne les personnes les plus vulnérables à la pandémie (la mortalité a été très importante parmi les pensionnaires des EHPAD), et la capacité des professionnels du secteur, dans l'ESS, à répondre à leurs besoins dans des conditions de travail satisfaisantes. À cet égard, les attentes des acteurs vis-à-vis du projet de loi « Grand Âge et Autonomie », qui prévoit notamment la réorganisation des activités des EHPAD et la création de la cinquième branche de la sécurité sociale, mise en place au 1^{er} janvier 2021 et consacrée à l'autonomie des personnes âgées, seront d'autant plus fortes en 2021.



L'ACTION SOCIALE SANS HÉBERGEMENT

Dans l'action sociale sans hébergement, les volumes d'emplois se réduisent de - 0,5 % au premier trimestre et de - 1,7 % au second, soit une baisse équivalente à près de 9 600 emplois entre juin 2019 et juin 2020. Contrairement à l'hébergement, ce volet de l'action sociale a été confronté à des fermetures temporaires d'établissements pendant le confinement ou à une forte réduction de ses activités. **L'aide à domicile** est d'ailleurs particulièrement touchée par la crise sanitaire et enregistre une diminution de ses emplois de - 4,2 % au second trimestre 2020 par rapport à l'année précédente, ce qui représente plus de 7 000 emplois et 30 % de l'ensemble des postes perdus dans ce secteur entre 2010 et 2019. La situation est alarmante pour les associations qui ne parviennent plus à recruter pour répondre aux demandes d'accompagnement des français.es. Les conséquences sur l'aide à domicile sont d'autant plus fortes que, dans l'ESS, le secteur subit en même temps la concurrence des entreprises privées lucratives depuis la loi Borloo de 2005, ainsi qu'une très faible attractivité de l'emploi en raison de conditions de travail difficiles. Du fait de coûts de gestion plus élevés, liés à la structuration territoriale et à la professionnalisation du secteur³⁰, celui-ci semble en effet dans une posture peu favorable depuis plusieurs années par rapport aux acteurs privés lucratifs. Ces derniers enregistrent d'ailleurs une hausse de leurs emplois de +2,0 % en juin par rapport à l'année précédente.

L'action sociale dans l'ESS, c'est aussi **l'accueil de jeunes enfants** composé majoritairement de crèches parentales associatives et de maisons d'assistantes maternelles. Ces activités ont également été très touchées par le confinement et l'augmentation de la garde à domicile par les parents. Elles connaissent une baisse de - 2,4 % de leurs emplois au second trimestre, ce qui

représente plus de 1 120 postes de perdus en un an, avec une forte mobilisation du chômage partiel que révèle la diminution de - 40,5 % de la masse salariale dans le secteur par rapport à l'année dernière.

Les **structures d'insertion par l'activité économique** (SIAE, pour les personnes éloignées de l'emploi) ont également pâti des mesures de confinement. Opérant notamment sur des services à la personne, aux entreprises et aux collectivités (espaces verts, nettoyage, transport et logistique, etc.), leur niveau d'activité dépend donc de celui des clients pour lesquels elles sous-traitent ces services. L'enquête menée par le Ministère du travail (Direction des études statistiques - DARES)³¹ entre le 22 avril et le 4 mai sur les structures de l'IAE montre que leurs activités ont été fortement réduites au premier confinement : près de la moitié des ateliers chantiers d'insertion (ACI) ont dû fermer temporairement, ce qui est aussi le cas d'1/3 des entreprises d'insertion. Par ailleurs, la DARES estime que le nombre de salarié.es en insertion a diminué de - 21 % dans les SIAE en avril depuis le début de la crise, principalement via le non renouvellement de contrats. Sont principalement concernées les associations intermédiaires (AI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) qui fonctionnent comme des agences d'intérim. Ainsi, dans les activités d'agences de travail temporaire, qui comptent de nombreuses ETTI et AI, les emplois ont diminué de - 15,2 % en juin par rapport à l'année dernière, ce qui représente l'une des baisses sectorielles les plus importantes.

De façon similaire, **l'aide par le travail** à destination des personnes handicapées a vu le nombre de ses emplois diminuer légèrement au second trimestre de - 0,6 %, ce qui correspond à une perte nette de 800 postes en un an, notamment dans les Etablissements de Services d'Aide par le Travail (ESAT) qui, comme les SIAE, opèrent le plus souvent dans les services à la personne et aux entreprises. Plus tard en novembre, l'enquête initiée par l'APF France Handicap et l'UNIOPSS révèle que les ESAT ont enregistré une perte moyenne de chiffre d'affaires de - 26 % par rapport à 2020, principalement à cause de la réduction des débouchés pour les activités employées³².

30 • CNCRESS, « Note d'analyse de la conjoncture de l'emploi dans l'ESS entre 2010 et 2018 », novembre 2019

31 • DARES, « Résultats de l'enquête flash Covid-19 auprès des structures de l'insertion par l'activité économique »

32 • Uniopss/APF France Handicap/réseau Gesat/GEPSO/ANDICAT/LADAPT, « Situation des ESAT « post-covid », enquête flash de novembre 2020 », novembre 2020
https://www.uniopss.asso.fr/sites/default/files/fichiers/uniopss/esat_covid.pdf

Dans l'IAE et l'aide par le travail s'ajoute in fine la crainte de l'absentéisme des salarié.es accompagné.es, rencontrant d'importantes difficultés sociales, que le confinement et l'éloignement vis-à-vis des accompagnateur.ices pourraient contribuer à accentuer.

Dans l'action sociale on compte au 2nd trimestre 2020



HÉBERGEMENT SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

+1,0%
d'emplois
(+ 4 100 emplois)

AIDE À DOMICILE

-4,2%
d'emplois
(-7 000 emplois)

ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

-2,4%
d'emplois
(- 1 100 emplois)

AIDE PAR LE TRAVAIL

-0,6%
d'emplois
(- 800 emplois)

Dans l'action sociale s'observent ainsi des tendances différenciées en termes d'impact. Toutefois, une dynamique commune peut s'identifier qui précédait déjà la crise : celle d'un décalage croissant entre l'augmentation de l'emploi dans les entreprises privées lucratives sur des secteurs clés (hébergement médicalisé pour personnes âgées, aide à domicile), et la diminution de l'emploi de l'ESS sur ces mêmes secteurs. Se pose dès lors la question du rôle que pourra jouer l'ESS dans l'action sociale face à une concurrence accrue de l'économie privée lucrative, au sortir de la crise sanitaire.

33 • Enquête Uniopss-Uriopss « Covid-19 : surcoûts des structures privées non lucratives », juin 2020 : plus de la moitié des structures, tous secteurs confondus, ont dû faire face à des surcoûts. S'agissant de la nature de ces derniers, 96 % des structures (soit 1 883) indiquent des surcoûts liés à l'achat d'EPI (masques et gel hydroalcoolique principalement). En deuxième position, avec 69 % des structures concernées, viennent les surcoûts liés à la gestion des ressources humaines. Sans surprise, le coût du renfort en personnel est en tête des réponses ; suivent les frais liés aux heures supplémentaires.

<https://www.uniopss.asso.fr/espace-presse/covid-19-impact-financier-important-pour-structures-de-solidarite>

34 • <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/dares-analyses-dares-indicateurs-dares-resultats/article/demandeurs-d-emploi-inscrits-a-pole-emploi-au-3e-trimestre-2020>

35 • <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/etudes-et-resultats/article/plus-de-2-millions-d-allocataires-du-rsa-fin-octobre-2020-mise-en-place-d-un>

36 • <https://www.actioncontrelafaim.org/presse/covid-19-france-hausse-significative-de-linsecurite-alimentaire-en-france-selon-une-etude-de-3-associations/>



FACE À LA CRISE, LE DÉPLOIEMENT DES SOLIDARITÉS

Tantôt sur-mobilisées et forcées d'engager de nouveaux investissements³³, tantôt confrontées à une réduction importante de leurs activités, les organisations de l'ESS dans l'action sociale ont pourtant témoigné d'une capacité inédite de réponse à l'urgence sanitaire et sociale. Une urgence sanitaire tout d'abord, liée au manque d'équipements de protection sanitaire et l'engorgement du système de santé, et une urgence sociale, marquée par le basculement dans la pauvreté et la précarité d'un grand nombre de personnes à la suite des mesures de confinement ou de la perte d'un emploi. Le nombre de demandeur.euses d'emploi a d'ailleurs augmenté de + 8,8 % au troisième trimestre par rapport à l'année dernière³⁴ et celui des bénéficiaires du RSA de + 8,5 % au troisième trimestre également, pour atteindre le record des 2 millions d'allocataires³⁵. Avec la fragilisation des budgets des ménages, nombre d'entre eux tombent dans la précarité alimentaire et les associations caritatives doivent faire face à l'afflux de nouveaux publics : des étudiant.es, des auto-entrepreneur.es, des salarié.es précaires (CDD et intérimaires), des jeunes pour la plupart. Dans certains centres de distribution, les associations comptent plus de 50 % de bénéficiaires qui n'avaient pas recours à l'aide alimentaire avant la crise³⁶. L'augmentation et le renforcement des situations de pauvreté sont particulièrement observables dans les quartiers populaires où celles-ci se cumulent avec d'autres formes d'inégalités (scolaires, sanitaires, de logement, etc.).

Face à cette situation, les **régies de quartiers** et plus largement les **structures d'insertion par l'activité économique** qui opèrent notamment au sein de quartiers en difficultés, se sont mobilisées sur des missions de livraison de courses à domicile pour les personnes « à risque » d'un point de vue sanitaire, sur du soutien scolaire, de la confection de masques pour les habitant.es, ou de la lutte contre l'isolement et ses problématiques associées (violences conjugales, troubles psychologiques, etc.)³⁷. L'enquête de la DARES indique que 7 % des structures d'insertion ont développé de nouvelles activités pour répondre à l'urgence sanitaire³⁸.

Les acteurs de l'**aide alimentaire** ont quant à eux enregistré un fort afflux de dons en provenance des restaurateurs, notamment dans les premiers jours du confinement, et un afflux principal de produits frais mais ont aussi connu une pénurie en produits secs comme dans les grandes surfaces.

Pour certaines structures, l'activité a doublé : des numéros verts ont été mis en place pour permettre aux publics à risque de commander à distance et de se faire livrer.

Au-delà de l'action sociale, les entreprises de l'ESS issues de secteurs très différents se sont plus largement mobilisées comme le collectif d'associations Solid-19 de la ville de Pantin, réunissant des associations culturelles, sportives et de solidarité pour assurer la collecte et la distribution d'aide alimentaire³⁹. Dans d'autres villes, des coopératives de livreur.euses à vélo ont proposé gratuitement leurs services aux associations et habitant.es⁴⁰. Ailleurs encore, ce sont des fab-lab coopératifs qui ont produit des visières de protection à destination des professionnel.les de santé⁴¹. Ces mobilisations ponctuelles impliquant associations et habitant.es ont permis de combler le manque de moyens de certaines associations « traditionnelles » de l'action sociale. En effet, de nombreuses associations d'aide alimentaire ont été contraintes de fermer faute de dons ou par manque de bénévoles. Le bénévolat associatif se caractérisant par des profils plus âgés et donc à risque élevé face au virus, sa mobilisation sur le terrain a été de fait fortement réduite. Certain.es bénévoles n'habitant pas dans les quartiers où ils.elles s'engagent, la période de confinement a également limité leur engagement dans les associations.

La réorganisation de la solidarité au niveau local a pu également s'appuyer sur le développement important de l'entraide entre voisin.es : l'enquête « Coping with Covid » (« faire face au Covid »), réalisée par l'Observatoire Sociologique du Changement (OSC) de Sciences Po, montre que 3 personnes sur 10 ont apporté de l'aide à leurs voisins au moins une fois lors du premier confinement⁴². Cela permet de souligner la force des liens de proximité, encouragé tant par des initiatives publiques comme la réserve civique, par des plateformes numériques comme « Voisins Solidaires » ou « Covid Entraide », mais aussi par l'intermédiaire des associations locales qui voient leur bénévolat se renouveler avec l'entrée de profils plus diversifiés en âges et en niveaux de diplôme⁴³. On peut enfin souligner la dimension genrée de ces types d'engagement, qui s'est notamment incarnée à travers la forte mobilisation de femmes couturières bénévoles dans la fabrication de masques artisanaux, dans les associations ou dans la sphère domestique, rappelant par la même occasion que leur position est également majoritaire dans les activités de soins, en première ligne face au COVID-19.

L'adaptation en urgence des entreprises de l'ESS pour faire face à la crise a donc ainsi mis en lumière l'importance du bénévolat qui constitue une ressource essentielle pour le bon fonctionnement des associations et questionne par là-même les possibilités de son renouvellement. On peut en effet penser que les formes de solidarités plus diffuses qui se sont construites durant le premier confinement puissent agir comme un « tremplin » vers un bénévolat plus régulier au sein du tissu associatif existant. Un gage d'espoir pour les organisations de l'action sociale dont les activités risquent de monter en charge avec l'augmentation de la pauvreté et des inégalités d'un point de vue multidimensionnel⁴⁴.

37 • Un recensement cartographique de ces initiatives a été réalisé par le Conseil National de Liaison des Régies de Quartier (CNLRQ) : <https://solidaritesdesrqt.gogocarto.fr/annuaire#/carte/@20.52,37.27,3z?cat=all>

38 • DARES, « Résultats de l'enquête flash Covid-19 auprès des structures de l'insertion par l'activité économique »

39 • <https://reporterre.net/A-Pantin-un-reseau-inedit-de-solidarite-aide-ceux-qui-ont-faim>

40 • La Chambre régionale de l'ESS en Nouvelle Aquitaine a cartographié une part importante de initiatives solidaires développées par l'ESS pendant la crise : <https://economie-sociale-et-solidaire.gogocarto.fr/annuaire#/carte/@45.66,0.76,8z?cat=all>

41 • <https://lejsd.com/content/solidarit%C3%A9-en-grande-s%C3%A9rie>

42 • <https://theconversation.com/la-solidarite-au-temps-du-covid-19-vers-de-nouveaux-engagements-139361>

43 • Ibid

44 • « Les inégalités sociales face à l'épidémie de Covid-19, état des lieux et perspectives », Les dossiers de la DREES, juillet 2020

UNE CAPACITÉ INÉDITE DE RÉPONSE DES ORGANISATIONS DE L'ESS À L'URGENCE SANITAIRE ET SOCIALE :



Coopération / mutualisation
de ressources entre structures



Confection rapide
d'équipements de protection sanitaire



Entraide de proximité et renouvellement des solidarités via le tissu associatif



LA PAROLE À L'UNIOPSS

Alors que les secteurs de l'action sociale, médico-sociale et sanitaire privée et publique représentent un grand nombre d'emplois en France, la crise sanitaire découlant du coronavirus a montré toute l'importance de ces métiers d'accompagnement des personnes vulnérables et, face à la sinistralité croissante de ces métiers, le besoin urgent de recrutements de professionnel.les de terrain dans l'éducatif, l'assistance sociale, l'accompagnement au domicile et en établissements. La formation professionnelle, initiale et tout au long de la vie, constitue un levier de développement et de qualité de vie des personnes. C'est pourquoi le réseau Uniopss-Uriopss insiste depuis des années sur l'importance du monde associatif et de tous ces métiers dans le tissu social français et la construction de la cohésion sociale et donc la nécessaire revalorisation des rémunérations, des emplois et des compétences.

Aux difficultés de recrutement, s'ajoute pour les associations la nécessité de s'adapter pour répondre aux besoins des usager.ères mais aussi à ceux de leurs salarié.es qui ont fortement évolué ces dernières années. Par ailleurs, les jeunes diplômé.es sont confronté.es à la réalité des métiers du médico-social qui sont considérés comme des métiers difficiles. L'une des pistes à explorer concerne la découverte du milieu professionnel via l'apprentissage ou

l'alternance. Les stages ont aussi toute leur importance. Cependant, on peut observer une baisse des étudiant.es en formation initiale mais également parfois des difficultés à trouver des terrains de stage.

De plus, rebondir après la crise implique de se préparer aussi à la mutation de certains métiers qui s'adapteront au nouveau contexte où les gestes barrières et les protocoles de sécurité deviennent une règle alors que le virus n'a pas disparu. Cela implique de former les professionnel.les et d'adapter les organisations dans un contexte de crise sanitaire extrêmement problématique tant la situation économique peut dégrader l'emploi.

Les associations de la solidarité, malgré leur rôle prépondérant durant cette crise, sont malheureusement impactées de plein fouet par les chocs que subissent les emplois des secteurs sanitaire, social et médico-social. Il est donc important de s'engager, au-delà des urgences et du court terme, sur le sens du travail et son attractivité. Pour l'Uniopss et les Uriopss, rendre attractifs les métiers et les acteur.rices de l'action sociale et de la santé mais aussi les territoires dans lesquels ils.elles se situent (notamment les territoires ruraux) est un réel enjeu pour l'avenir des associations ainsi que pour les personnes qu'elles accompagnent.

3 • Le secteur sanitaire conserve une dynamique positive

Les activités de soins ayant été en première ligne pendant la crise sanitaire (activités hospitalières, services de soins infirmiers à domicile, etc.), on peut observer que le volume d'emploi dans l'ESS a été relativement peu touché pendant la période. Au contraire, ses emplois ont progressé de +1,7 % au second trimestre par rapport à 2019. Cela représente un total de 3 139 emplois supplémentaires en un an. Le nombre d'établissements sanitaires a également augmenté de +3,0 % au second trimestre. Cette évolution a été portée entre autres par le secteur hospitalier (+0,3 % d'emplois supplémentaires en juin), les activités de médecine généraliste (+2,0 %), et de médecine spécialiste (+22,9 %), mais aussi et surtout par **les centres dentaires**

(+16,8 %) dont les 1 600 postes supplémentaires représentent près de la moitié de l'augmentation observée dans la santé en 2020 pour l'ESS. Si l'augmentation de l'emploi dans les activités hospitalières reste marginale, cela ne veut pas forcément dire que celles-ci n'ont pas été sollicitées durant la première vague de l'épidémie. Comme bien d'autres établissements sanitaires, ceux de l'ESS ont également pu bénéficier de la mise à disposition de salarié.es pour répondre à l'urgence, notamment via la réserve sanitaire. Dans le secteur de la santé, l'ESS conforte donc, malgré la crise, une évolution positive depuis 2010, et se trouve ainsi dans une meilleure situation que le reste de l'économie privée qui voit ses emplois reculer de 0,7 % au second trimestre, notamment dans le secteur hospitalier qui perd 1,8 % d'emplois.

4 • L'enseignement primaire, secondaire et supérieur fortement impactés

L'enseignement dans l'ESS, recouvrant notamment de nombreuses activités d'enseignement culturel ou de disciplines sportives et de loisirs, a été fortement touché par les fermetures administratives au même titre que les secteurs des arts et spectacles et des sports et loisirs. Mais les établissements scolaires associatifs, fermés dès le 13 mars, ont eux aussi été durement frappés par l'ampleur de la crise. Au total, l'enseignement perd 4,1% de ses emplois en juin 2020 par rapport à l'année dernière, soit 8 797 postes en moins. Cette baisse de l'emploi est principalement le fait de l'enseignement secondaire général qui perd plus de 1800 postes au second trimestre, de l'enseignement supérieur et post-secondaire (-1400 emplois) et enfin de l'enseignement primaire (-1200 emplois). Les activités d'enseignement primaire, secondaire et supérieure représentent donc à elles seules près de 60% des pertes d'emplois dans l'enseignement (si l'on rajoute les pertes dans le secondaire technique et professionnel) au second trimestre de 2020. La diminution totale du nombre d'établissements d'enseignement (de -4,4% en juin 2020 par rapport à l'année précédente) est toutefois due pour moitié aux activités d'enseignement culturels et sportifs. On peut enfin noter que la formation continue pour adultes perd -1,9% de ses emplois et -4,0% de ses établissements au second trimestre par rapport à l'année dernière.

5 • Activités financières et d'assurance : stabilisation du secteur bancaire et fragilisation des activités assurantielles mutualistes

Les activités financières et d'assurance perdent au second trimestre -1,3% de leurs emplois par rapport à 2019, ce qui correspond à une baisse totale de 2 081 emplois. Les activités bancaires coopératives sont largement épargnées, l'emploi y restant stable (-0,1% au second trimestre). Ce sont surtout les activités d'assurance mutualiste qui sont le plus affectées puisqu'elles voient leurs emplois diminuer de -2,2% sur un an, soit près de 1500 emplois en moins. Le nombre de leurs établissements s'est également réduit de -3,8% au second trimestre alors que cette baisse n'a été « que » de -1,5% dans les banques coopératives.

6 • Activités administratives de services et de soutien aux entreprises

Les activités de services et de soutien aux entreprises font également partie des secteurs qui ont le plus souffert depuis le début de l'année. Elles perdent -6,0% de leurs emplois au second trimestre, soit 4 300 emplois au total. Les activités de mises à disposition de ressources humaines sont les plus touchées avec -6,2% d'emplois en moins, pour un volume total de pertes de 2 560 postes. Sont concernés ici les groupements d'employeurs, en majeure partie, mais aussi de nombreuses SIAE. Le non-renouvellement des CDD, très présents sur ces activités, a pu précipiter la baisse de l'emploi alors que les tendances étaient plutôt à la hausse entre 2010 et 2019. C'est donc une évolution fortement dommageable dans la mesure où certains groupements d'employeurs se présentent aussi comme des solutions pratiques pour adapter l'emploi selon les activités les moins touchées, en y conjuguant parfois un objectif d'insertion socio-professionnelle⁴⁵. D'après l'enquête du Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs (CRGE) arrêtée en mai, 24,6% de ces groupements ont pu redéployer leurs effectifs dans les entreprises moins impactées (dans l'agriculture, le secteur sanitaire, etc.).

45 • <https://www.banquedesterritoires.fr/les-groupements-demployeurs-et-les-geiq-amortisseurs-de-crise>

Les autres principaux secteurs d'activités concernés



SANTÉ

+ 1,7%
d'emplois
(+ 3 100 emplois)



ENSEIGNEMENT

- 4,1%
d'emplois
(-8 800 emplois)



ACTIVITÉS
FINANCIÈRES ET
D'ASSURANCE

- 1,3%
d'emplois
(- 2 000 emplois)



ACTIVITÉS
ADMINISTRATIVES
ET DE SOUTIEN
AUX ENTREPRISES

- 6,0%
d'emplois
(- 4 600 emplois)

7 • Les structures de l'ESS actrices de la transition écologique : une fragilisation des réponses aux urgences climatique et sanitaire

Depuis de nombreuses années, un certain nombre de structures de l'ESS ont décidé d'orienter le cœur de leurs activités pour faire de la transition écologique et solidaire une réalité territoriale. Ces structures qui ont démontré leur capacité à inventer de nouveaux modèles de production et de consommation ont été fortement impactées par la crise sanitaire.

Les **structures de l'ESS spécialistes de l'économie circulaire** telles que les recycleries, ressourceries, structures Emmaüs ou Envie par exemple ont vu leur activité de vente cesser à l'occasion de la première période de confinement. L'arrêt quasi-total de leurs activités de réemploi et de réutilisation a entraîné des pertes économiques importantes représentant, pour certaines structures, jusqu'à -70 % de leur chiffre d'affaires sur la même période en 2019. En parallèle, les charges sont cependant restées les mêmes pour bon nombre de structures ; certaines d'entre elles ont par exemple rencontré des difficultés à mettre leurs salarié.es en chômage partiel. À la sortie du premier confinement, les zones de stockage des structures de réemploi se sont vite trouvées saturées du fait d'apports massifs de biens triés par les citoyen.nes pendant le premier confinement ; certaines structures ont donc été dans l'obligation de refuser de nouveaux apports qui ont finalement été orientés vers les déchèteries pour être traités via les filières de recyclage ou d'élimination, entraînant ainsi une moindre performance environnementale du secteur déchets. À la sortie du premier confinement, toutes les structures n'ont pas pu retrouver une activité normale de réemploi car certaines d'entre elles ne disposaient pas d'espaces de travail suffisants pour garantir le respect des gestes barrières. Un fonds de soutien de 9,5 millions d'euros à destination des associations de réemploi-réutilisation a donc été déployé par l'ADEME à l'été 2020 : 335 structures sur les 380 candidates ont été éligibles à ce soutien. Le plan de relance prévoit un montant de 21 millions d'euros alloués aux activités de réemploi.

Dans les secteurs de **l'agriculture et de l'alimentation**, les structures de l'ESS ont montré leur agilité et leur réactivité pour apporter des solutions résilientes face à l'urgence de la crise sanitaire et aux problèmes d'approvisionnement engendrés par la première période de confinement. Lors de ce

premier confinement, un certain nombre de supermarchés et de consommateur.rices se sont naturellement orientés vers des producteur.rices locaux assurant un approvisionnement plus souple et certain. Les structures de l'ESS ont proposé une multiplication des points de vente/distribution de paniers en circuits courts ainsi que le déploiement des points déjà existants. Un grand nombre de structures ont mis en place des systèmes de livraison à domicile pour les personnes fragiles. La multiplication de ces points de vente et l'augmentation des temps de livraison a engendré des problèmes logistiques pour les producteur.rices qui ont dû y passer beaucoup de leur temps au détriment d'autres de leurs activités. La mise en place de ces nouvelles solutions logistiques constitue donc désormais de réelles opportunités de création d'emplois sur les territoires. La crise du COVID-19 a permis de considérer le tissu partenarial comme un facteur important de résilience : de nouveaux groupes de vente entre producteur.rices sont nés pendant la crise afin de constituer des stocks suffisants pour répondre à la demande. Ces groupes construits dans l'urgence restent cependant fragiles et devront être soutenus par les pouvoirs publics pour pérenniser leur action dans le temps. L'impossibilité de se regrouper a entraîné un retard dans la mise en place de nouvelles AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne), ceci a engendré un amoindrissement de la vente et de la production maraîchère sur les territoires concernés. La non-disponibilité des bénévoles du fait du confinement a entraîné une surcharge de travail pour les agriculteur.rices qui ont dû se charger seul.es de la préparation des paniers au sein des AMAP. Dans cette période de crise sanitaire où les modèles d'approvisionnement dépendant d'une économie mondialisée ont été fortement questionnés, il apparaît une nouvelle fois essentiel d'améliorer l'attractivité du secteur agricole local pour créer de nouveaux emplois, et ce en favorisant notamment les cessions de terres vers les jeunes agriculteur.rices et les petits projets ancrés dans les territoires en privilégiant une agriculture biologique, responsable et plus humaine. Des structures de l'ESS telles que Terre de Liens œuvrent d'ailleurs dans ce sens.

Les **solutions de mobilité solidaire**, également parties prenantes d'une transition écologique et socialement juste, ont été très affaiblies par la crise du COVID-19 : certaines structures de l'ESS de l'autopartage ont vu leur chiffre d'affaire baisser de -90 %, leur parc de véhicules divisé par 3, et leur trésorerie s'effondrer à l'issue du premier confinement.

Les contraintes liées à la crise sanitaire (non utilisation du véhicule pendant 12h, nettoyage, etc...) ont d'autant plus réduit leurs activités.

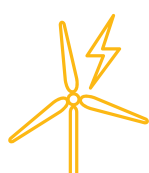
Les **projets d'énergies citoyennes renouvelables**, qui constituent des opportunités de développement local permettant aux citoyen.nes de se réappropriier la question de la transition énergétique et de mobiliser de l'épargne de proximité, ont été fortement ralentis du fait de l'épidémie. Les démarches engagées avec les mairies ont en effet connu des périodes d'arrêt. Par ailleurs, du fait de cette crise sanitaire, on note une baisse de la dynamique citoyenne dans les projets, y compris pour les projets déjà mûrs, certain.es bénévoles ayant été moins disponibles car directement impacté.es par la crise et ses conséquences. De plus, cette dernière ne permet pas de faire les campagnes de communication et les réunions publiques prévues. Les dynamiques de collecte de fonds propres en ont été affectées. À cela se rajoute un risque identifié post-crise : la baisse du pouvoir d'achat des citoyen.nes. Il y a pourtant besoin de collecter localement pour compléter les fonds propres et réaliser les projets ; il existe donc un enjeu majeur à relancer la dynamique de mobilisation de fonds propres. La mise en place d'un mécanisme de garantie de l'État pour les projets citoyens d'énergies renouvelables pourrait apparaître comme une mesure intéressante à l'issue de cette période.

FACE À UNE CRISE SYSTÉMIQUE, LES RÉPONSES ÉCOLOGIQUES DE L'ESS FRAGILISÉES ET RÉADAPTÉES



Forte réduction de l'activité pour les organisations de l'économie circulaire

Résilience des circuits courts et de l'alimentation durable



Ralentissements des projets d'énergies renouvelables et citoyennes



LA PAROLE À EMMAÜS FRANCE

Flore Berlingen, Responsable du service Développement économique

Au sein du mouvement Emmaüs, ce sont plus de 200 structures à travers toute la France, qui ont une activité économique dans le champ du réemploi. Ce métier historique des communautés Emmaüs a subi la crise sanitaire de plein fouet. Le premier confinement a totalement interrompu les activités de collecte (dont le niveau mensuel moyen à l'échelle nationale est habituellement de l'ordre de 22 500 tonnes) et impliqué la fermeture des 470 points de vente. S'agissant de la ressource principale - sinon unique - de ces groupes, l'impact économique a été immédiat, d'autant que le chômage partiel ne pouvait s'appliquer à la majorité des structures du mouvement. Un appel à la générosité interne (entre organisations membres du mouvement) puis externe a permis de compenser une partie de la perte de chiffre d'affaire du printemps, de même que le soutien exceptionnel voté par les parlementaires, au bénéfice des associations œuvrant dans le champ du réemploi.

Un certain rattrapage a pu être observé au cours de l'été à la fois sur le plan de la collecte et de la vente, mais le second confinement, bien que moins contraignant, a ralenti les activités et de nouveau mis à rude épreuve la trésorerie des structures du mouvement.

Pour Emmaüs France, outre l'urgence pour de nombreuses structures en difficulté, l'enjeu a été, et restera en 2021, celui de maintenir les projets structurants, ou de développement des groupes : création de nouveaux sites ou de nouvelles activités, rénovations et achats d'équipements.

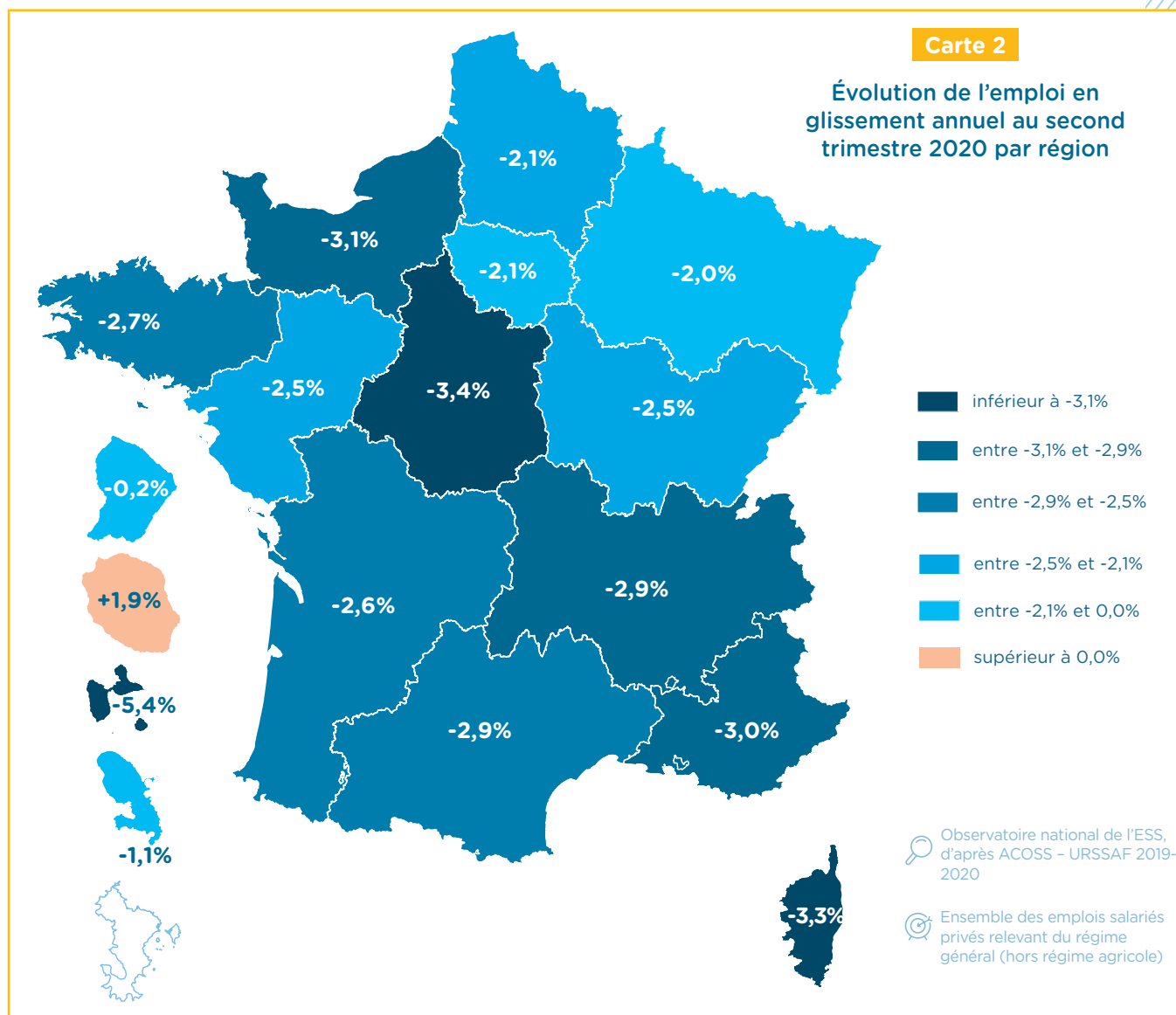
4 | L'ESS FACE À LA CRISE DANS LES RÉGIONS

Avec 2,5 % d'emplois en moins sur l'ensemble du territoire au second trimestre, l'impact du COVID-19 sur l'ESS France est donc particulièrement lourd. Il s'inscrit toutefois différemment dans les territoires. Ainsi en Normandie, Centre-Val de Loire, Provence Alpes - Côte d'Azur et en Corse les emplois de l'ESS diminuent de plus de 3 % au second trimestre 2020 [Carte 2]. La Guadeloupe enregistre la plus forte baisse de postes dans l'ESS (-5,4 % entre le second trimestre 2019 et le second trimestre 2020). En revanche, en Île-de-France, cette évolution est moins importante avec 2,1 % d'emplois en moins au second trimestre, se rapprochant de la situation en Grand Est où les emplois ont également reculé selon un taux en-dessous de la moyenne (-2,0 %). C'est par

ailleurs en Martinique et en Guyane que l'emploi y a le moins reculé avec respectivement une baisse de -1,1 % et -0,2 %. La seule région qui se démarque par l'augmentation de ses emplois dans l'ESS au second trimestre est la Réunion qui connaît une augmentation de +1,9 % de l'emploi sur un an, en pleine crise sanitaire.

Les Observatoires régionaux de l'ESS animés par les CRESS produisent des analyses conjoncturelles régionales et infrarégionales qui permettent d'analyser les tendances observées et d'en explorer les facteurs territoriaux spécifiques : caractéristiques du tissu économique, nature des activités portées par l'ESS, composition socio-démographique des territoires, variabilité des politiques publiques locales de soutien, etc.

Retrouver les notes de conjonctures régionales déjà parues ici : [Ressources \(ess-france.org\)](https://ressources.ess-france.org)



Les données des deux premiers trimestres de l'année 2020 donnent ainsi une première idée de la violence du choc provoqué par l'épidémie et des spécificités de ses impacts sur l'ESS. Bien que la diversité de ses modèles et de ses activités permette de relativiser le degré avec lequel ses entreprises ont été touchées, il n'en reste pas moins que le premier semestre annonce déjà une très difficile sortie de crise pour toute l'ESS. Car ce n'est pas seulement le marché qui a été touché ici, mais bien la société toute entière, au plus profond des interactions sociales qui la constituent. Le tissu associatif, reflet du dynamisme de ces interactions, a été largement éprouvé avec la fermeture des lieux de loisirs, de sport et de culture, d'éducation et de solidarité mais aussi par le manque de bénévoles. Les coopératives et mutuelles sont touchées, bien que dans une moindre mesure, dans des activités de support importantes (activités administratives et de soutien pour les coopératives et d'assurances pour les mutuelles). Quant aux fondations, si leurs activités semblent augmenter, elles ne sont pas à l'abri d'un affaiblissement de la philanthropie en 2020, la crise et le confinement ayant restreint certains canaux de collecte des dons. En s'en prenant ainsi aux fondements de l'économie sociale et solidaire, la crise en a pourtant révélé le caractère essentiel.

Essentiel tout d'abord pour répondre aux besoins sociaux et sanitaires qui se sont trouvés plus urgents que jamais, dès la première vague de l'épidémie. Ont été ainsi particulièrement mobilisées les activités d'hébergement social et médico-social et les activités de soins à but non lucratif, dans le secteur hospitalier ou à domicile, pour venir en aide aux personnes les plus fragiles (patients atteints du virus, personnes âgées, sans domicile fixe, familles et enfants en difficultés, etc.). L'activation des solidarités locales impliquant les entreprises et les habitants de très nombreux territoires a également pallié la fermeture de structures d'action sociale et ravivé l'importance de la proximité dans la réponse aux besoins sociaux et la capacité d'auto-organisation de la société.

Essentiel ensuite pour toute une économie qui dépend de l'ESS. Outre la participation au bien-être et à l'épanouissement des individus que permettent ses nombreuses structures culturelles, sportives, de voyages et d'éducation populaire, l'ESS joue également un rôle structurant et facilitant pour de nombreux acteurs économiques (coopératives agricoles ou d'artisans, associations d'artistes, groupements d'employeurs, mutuelles, banques coopératives, etc.), et qui a été soudainement

mise à l'épreuve dès le début de l'année. On peut également ajouter la fonction particulièrement importante qu'on pu jouer toutes les fédérations et têtes de réseaux de l'ESS de différents secteurs dans le conseil et l'accompagnement à leurs entreprises adhérentes pour faire face au COVID-19.

Enfin, la crise a révélé le caractère essentiel de l'ESS pour l'avenir et la transformation du système économique et politique qui s'impose au regard de ses limites sociales et écologiques, exposées au grand jour. Rompre avec la dépendance à des circuits de production mondiaux, émetteurs de gaz à effet de serre et destructeurs de l'environnement suppose entre autres de renouer avec des modes d'échanges plus raisonnés, incarnés dans les territoires par les acteurs de l'économie circulaire, de l'alimentation durable et des énergies renouvelables et citoyennes. Par ailleurs, l'attention portée durant la crise au travail social et sanitaire, porté majoritairement par les femmes dans des conditions de travail difficiles, ainsi qu'à la fragilité des personnes âgées dans des sociétés vieillissantes, implique de repenser les conditions d'une transition vers une société où le soin deviendrait une valeur aussi centrale qu'elle ne l'est déjà pour une grande partie de l'ESS.

Mais la crise a également amplifié les inégalités à tous les niveaux⁴⁶ : des inégalités de revenus avec l'essor de la pauvreté et du chômage ; des inégalités de classes par la surexposition au risque des travailleurs essentiels ; des inégalités de genre avec l'augmentation des violences sexistes durant le confinement et la réassignation au travail domestique des femmes via le télétravail imposé ; des inégalités de santé face au virus ou par le manque d'accès au soin ; et lorsque celles-ci se cumulent sur certains espaces géographiques, de véritables inégalités territoriales, dont témoigne la surmortalité observée dans certains départements.

La situation porterait donc à croire que dans le cadre de la crise socio-économique qui s'installe, l'ESS soit toute désignée pour répondre avec plus de vigueur encore aux besoins de la société. Au regard du choc que ses entreprises ont elles-mêmes subi se pose donc la question de la façon dont l'ESS pourra apporter ces réponses, à travers l'évolution de ses modèles économiques, le soutien de la puissance publique, son rapport aux autres entreprises, ou encore le renouvellement des modes d'engagement, consécutif à la crise.

46 • *Les inégalités sociales face à l'épidémie de Covid-19, état des lieux et perspectives*, Les dossiers de la DREES, juillet 2020

SOURCES ET CHAMP DE L'ÉTUDE

Périmètre statistique de l'ESS

Dans le cadre de cette étude, l'Observatoire national de l'ESS s'appuie sur le périmètre statistique de l'économie sociale et solidaire tel qu'il a été défini en 2008 par l'INSEE, l'Etat et les Chambres régionales de l'ESS. Il est constitué d'un ensemble de catégories juridiques regroupées en 4 grandes familles (coopératives, mutuelles, associations et fondations), dont sont exclues certaines activités définies par le code APE de l'établissement : administration publique, organisations patronales et consulaires, syndicats de salarié.e.s, organisations politiques ou religieuses. Ce périmètre stabilisé et harmonisé permet de mesurer la place et le poids de l'ESS sur les territoires, et de préciser les caractéristiques des établissements et des emplois qui la composent, au regard notamment du reste de l'économie.

Le périmètre statistique de l'ESS n'inclut pas la catégorie des sociétés commerciales de l'ESS (non coopératives) introduites par la loi ESS de 2014, car leur nombre est encore trop réduit pour proposer une analyse robuste.

Sont également exclues du périmètre de cette étude, les filiales et entreprises associées n'ayant pas un statut relevant de l'ESS mais étant détenues majoritairement par des groupes de l'ESS.

Base Séquoia de l'ACOSS

La base Séquoia de l'ACOSS et des URSSAF centralise les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC. La DSN fournit chaque mois des données individuelles (contrairement à la Déclaration annuelle de données sociales) et les données agrégées du BRC.

Les données sur les évolutions et les soldes net d'emplois entre deux périodes sont issues du traitement de la base de données fournie par l'ACOSS. Elle comprend les indicateurs suivants : nombre d'établissements actifs (avec une masse salariale strictement positive), emplois salariés en fin de période et masse salariale, au niveau France entière, des régions et des départements. Les emplois salariés (ou postes) correspondent au nombre de salarié.es de l'établissement ayant un contrat de travail au dernier jour du trimestre. Chaque salarié.e compte pour un.e, indépendamment de son contrat ou de sa durée de travail. Un poste ne doit donc pas être rapproché de la notion d'équivalent temps plein (ETP).

Régime agricole - données MSA

Une part (moins de 5 %) des effectifs salariés de l'ESS relève du régime agricole dont le recouvrement des cotisations sociales est assuré par la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Il s'agit dans l'ESS des effectifs salariés du secteur agricole et agroalimentaire, et de certaines entreprises relevant de la MSA (Crédit agricole par exemple). Si l'Observatoire national a conclu un partenariat avec la MSA depuis plusieurs années, nous n'avons pas pu prendre en compte les emplois salariés du régime agricole dans cette publication car les dernières données disponibles s'arrêtaient à fin 2019.

L'Observatoire National de l'ESS et ESS France

Cette étude a été pilotée par l'Observatoire national de l'ESS de la Chambre Française de l'ESS (ESS France). Les auteur.rices de l'étude remercient le Mouvement Associatif, l'UNIOPSS, Opale et Emmaüs, pour leur relecture attentive et leurs différentes contributions à cette publication et l'ACOSS pour ses conseils sur l'analyse des données.

ESS France

Créée en 2014, par l'article 5 de la loi ESS de 2014, la Chambre française de l'économie sociale et solidaire, dénommée ESS France, assure, au plan national, la représentation et la promotion de l'économie sociale et solidaire (EsSS). Elle assure à cet effet, au bénéfice des entreprises du secteur, la représentation auprès des pouvoirs publics nationaux des intérêts de l'économie sociale et solidaire, sans préjudice des missions de représentation des organisations professionnelles ou interprofessionnelles du secteur.

ESS France est constituée par les organisations nationales représentant les différentes formes statutaires de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives, mutuelles, fondations et fonds de dotation, et entreprises commerciales de l'ESS) et par des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (Cress).

Lieu de réflexion permanente sur la place et le rôle joué par les organisations et entreprises de l'économie sociale et solidaire dans la vie économique et sociale, ESS France anime l'Observatoire national de l'Ess et porte des chantiers transversaux comme la transition écologique, l'égalité femmes-hommes et le développement économique.

 www.ess-france.org

L'Observatoire national et le réseau des observatoires régionaux

Le réseau des observatoires de l'économie sociale et solidaire est un dispositif de mesure et de suivi de l'ESS en France et dans les régions. Le réseau s'organise autour de l'Observatoire national de l'ESS (ONESS), porté par ESS France et des Observatoires régionaux de l'ESS (ORESS) animés par les CRESS.

Lieux de convergences et de mutualisation des travaux sur l'ess, les observatoires s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires afin d'assurer des services d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective tant pour les acteurs de l'ess (réseaux, fédérations, entreprises) que pour les pouvoirs publics.

Les productions alimentent la stratégie et le plaidoyer en faveur de l'ESS, contribuent à la connaissance et promotion de l'ESS et appuient le développement des entreprises. Ils prennent la forme de notes, d'études, de panoramas et diagnostics territoriaux. Les thématiques d'études portent sur le suivi de la conjoncture dans l'ESS, l'emploi, les métiers et compétences dans l'ESS, l'égalité femmes-hommes, les secteurs et filières, la création d'entreprises, le financement, le suivi de politiques et dispositifs publics ou encore la place de l'ESS dans les territoires.



L'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) pilote la branche recouvrement des cotisations sociales du régime général, qui concerne les travailleur.euses salarié.e.s du secteur privé. Elle reçoit les cotisations sociales - patronales et salariales - transmises par les employeurs. Dans le cadre du partenariat développé entre ESS France et l'ACOSS, cette dernière fournit à l'Observatoire national de l'ESS des données issues de la base Séquoia de l'ACOSS et des URSSAF qui centralise les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs relevant du régime général.



CONTACTS

- **Benjamin Roger**
Responsable de l'Observatoire national de l'ESS (ESS France)
b.roger@ess-france.org
- **Julien Ramirez**
Chargé d'études à l'Observatoire national de l'ESS (ESS France)
j.ramirez@ess-france.org

Responsable éditorial Benjamin Roger, ESS France • **Rédaction** Julien Ramirez, Aurore Médiou, Benjamin Roger
• **Directeur de la publication** Antoine Détourné, ESS France • **Mise en page et infographie** Claire Pesqueux

© ESS France, toute reproduction interdite sans autorisation préalable

L'ESS AU PREMIER SEMESTRE DE 2020

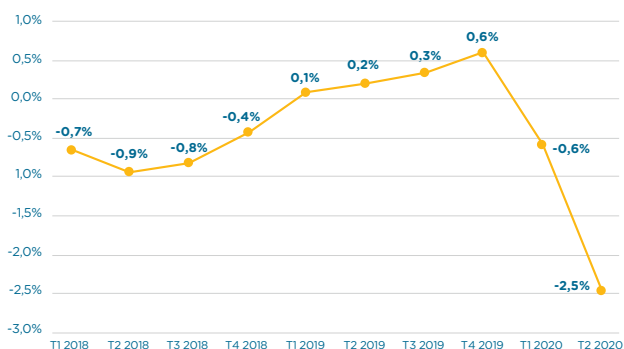
EN QUELQUES CHIFFRES

L'IMPACT DU COVID SUR L'ESS

(Évolution entre juin 2019 et juin 2020)

-2,5% **52 500**
emplois emplois
perdus

Évolution de l'emploi par glissement annuel depuis 2018 dans l'ESS



Observatoire national de l'ESS, d'après ACOSS - URSSAF 2018-2020
Ensemble des emplois salariés privés relevant du régime général (hors régime agricole)

UN IMPACT TRÈS VARIABLE SELON LES STATUTS JURIDIQUES...



ASSOCIATIONS

Les plus impactées

-3,2%
d'emplois par rapport à 2019

54 700
emplois perdus



(-0,2% dans les coopératives non agricoles, -1,2% dans les mutuelles et +3,8% dans les fondations)

... ET LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

Parmi les activités les plus touchées par le confinement



ARTS ET SPECTACLES

-19,0%
d'emplois

HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

-15,0%
d'emplois



SPORTS ET LOISIRS

-11,8%
d'emplois



25 000
emplois disparus

L'action sociale entre réduction d'activités et mobilisation exceptionnelle



ACTION SOCIALE SANS HÉBERGEMENT

-1,7%
d'emplois

(surtout dans l'aide à domicile et l'accueil du jeune enfant)

HÉBERGEMENT SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

+1,3%
d'emplois

(dans les activités liées au handicap et aux personnes âgées)



L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ESS EST SOUTENU PAR :